États financiers consolidés

ROGERS SUGAR INC.

Exercices clos le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG
Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3

Téléphone 514-840-2100
Télécopieur 514-840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Rogers Sugar Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Rogers Sugar Inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018;
- les états consolidés du résultat net et des autres éléments du résultat global pour les exercices clos le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « ***Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers*** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir les informations contenues dans un document susceptible de s'intituler « Rapport annuel sur papier lustré », autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, après la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l.*

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Aaron Fima.

Montréal, Canada

Le 20 novembre 2019

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A125211

ROGERS SUGAR INC.

États consolidés du résultat net et du résultat global
(en milliers de dollars, sauf les montants par action)

États consolidés du résultat net	**Exercices clos les 28 septembre 2019**	29 septembre 2018
Produits (note 34)	**794 292 $**	805 201 $
Coût des ventes	**671 717**	674 348
Marge brute	**122 575**	130 853
Charges administratives et de vente	**31 571**	32 071
Frais de distribution	**16 857**	14 682
Dépréciation du goodwill (note 16)	**50 000**	–
	98 428	46 753
Résultat des activités d'exploitation	**24 147**	84 100
Produits financiers (note 6)	**(378)**	(532)
Charges financières (note 6)	**18 491**	17 664
Charges financières nettes (note 6)	**18 113**	17 132
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**6 034**	66 968
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (note 7)		
Exigible	**16 084**	17 967
Différé	**(1 883)**	272
	14 201	18 239
(Perte nette) bénéfice net	**(8 167) $**	48 729 $
(Perte nette) bénéfice net par action (note 29)		
De base	**(0,08)** $	0,46 $
Dilué(e)	**(0,08)**	0,43

États consolidés du résultat global	**Exercices clos les 28 septembre 2019**	29 septembre 2018
(Perte nette) bénéfice net	**(8 167) $**	48 729 $
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui seront ou qui pourraient être reclassés par la suite dans le résultat net		
Couvertures de flux de trésorerie (note 11)	**(4 763)**	(32)
Impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 7)	**1 243**	9
Écarts de conversion	**425**	506
	(3 095)	483
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net		
(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des prestations définies (note 22)	**(19 902)**	6 643
Charge (recouvrement) d'impôt relatif aux autres éléments du résultat global (note 7)	**5 194**	(1 763)
	(14 708)	4 880
Autres éléments du résultat global	**(17 803)**	5 363
(Perte nette) bénéfice net et résultat global pour l'exercice	**(25 970) $**	54 092 $

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

États consolidés de la situation financière
(en milliers de dollars)

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	**284** $	2 101 $
Liquidités soumises à des restrictions (note 8)	**–**	846
Clients et autres débiteurs (note 9)	**85 823**	81 736
Impôt sur le résultat à recevoir	**1 977**	–
Stocks (note 10)	**182 359**	179 325
Charges payées d'avance	**4 162**	5 304
Instruments financiers dérivés (note 11)	**931**	4 011
Total des actifs courants	**275 536**	273 323
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 12)	**220 408**	208 899
Immobilisations incorporelles (note 13)	**35 444**	38 947
Autres actifs (note 14)	**928**	985
Actifs d'impôt différé (note 15)	**19 684**	12 976
Instruments financiers dérivés (note 11)	**21**	2 072
Goodwill (note 16)	**283 007**	333 007
Total des actifs non courants	**559 492**	596 886
Total des actifs	**835 028** $	870 209 $
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Découvert bancaire	**8 325** $	5 469 $
Facilité de crédit renouvelable (note 17)	**17 000**	12 000
Fournisseurs et autres créditeurs (note 18)	**117 735**	113 777
Impôt sur le résultat à payer	**–**	3 506
Provisions (note 20)	**878**	1 006
Obligations liées aux contrats de location-financement (note 21)	**139**	50
Instruments financiers dérivés (note 11)	**615**	1 847
Tranche à court terme des autres passifs à long terme (note 19)	**–**	773
Total des passifs courants	**144 692**	138 428
Passifs non courants		
Facilité de crédit renouvelable (note 17)	**160 000**	160 000
Avantages du personnel (note 22)	**51 810**	31 494
Provisions (note 20)	**819**	1 199
Instruments financiers dérivés (note 11)	**4 677**	2 720
Obligations liées aux contrats de location-financement (note 21)	**742**	64
Débentures convertibles subordonnées non garanties (note 23)	**144 230**	142 421
Passifs d'impôt différé (note 15)	**42 626**	44 238
Total des passifs non courants	**404 904**	382 136
Total des passifs	**549 596**	520 564
Capitaux propres		
Capital social (note 24)	**100 522**	100 639
Surplus d'apport	**300 626**	300 436
Composante capitaux propres des débentures convertibles subordonnées non garanties (note 23)	**5 085**	5 085
Déficit	**(109 654)**	(63 171)
Cumul des autres éléments du résultat global	**(11 147)**	6 656
Total des capitaux propres	**285 432**	349 645
Engagements (notes 26 et 27)		
Éventualités (note 28)		
Total des passifs et des capitaux propres	**835 028** $	870 209 $

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

États consolidés des variations des capitaux propres
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

								Pour l'exercice clos le 28 septembre 2019	
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débentures convertibles	Cumul du profit latent sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 29 septembre 2018	105 008 070	100 639	300 436	5 085	6 070	272	314	(63 171)	349 645
Perte nette pour l'exercice	–	–	–	–	–	–	–	(8 167)	(8 167)
Dividendes (note 24)	–	–	–	–	–	–	–	(37 793)	(37 793)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(122 606)	(117)	–	–	–	–	–	(523)	(640)
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	–	–	190	–	–	–	–	–	190
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 11)	–	–	–	–	–	(3 520)	–	–	(3 520)
Pertes actuarielles sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 22)	–	–	–	–	(14 708)	–	–	–	(14 708)
Écarts de conversion	–	–	–	–	–	–	425	–	425
Solde au 28 septembre 2019	104 885 464	100 522	300 626	5 085	(8 638)	(3 248)	739	(109 654)	285 432

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)
(en milliers de dollars, sauf les nombres d'actions)

								Pour l'exercice clos le 29 septembre 2018	
	Nombre d'actions	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Composante capitaux propres des débentures convertibles	Cumul du profit (de la perte) latent(e) sur les régimes d'avantages du personnel	Cumul du profit sur les couvertures de flux de trésorerie	Cumul des écarts de conversion	Déficit	Total
		$	$	$	$	$	$	$	$
Solde au 30 septembre 2017	105 743 582	101 335	300 247	3 141	1 190	295	(192)	(71 860)	334 156
Bénéfice net pour l'exercice	–	–	–	–	–	–	–	48 729	48 729
Dividendes (note 24)	–	–	–	–	–	–	–	(37 971)	(37 971)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	(736 900)	(706)	–	–	–	–	–	(3 257)	(3 963)
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	–	–	189	–	–	–	–	–	189
Conversion de débentures convertibles en actions ordinaires (notes 23 et 24)	1 388	10	–	–	–	–	–	–	10
Remboursement de débentures convertibles (note 23)	–	–	–	(1 188)	–	–	–	1 188	–
Émission de débentures convertibles, après impôt (note 23)	–	–	–	3 132	–	–	–	–	3 132
Couvertures de flux de trésorerie, après impôt (note 11)	–	–	–	–	–	(23)	–	–	(23)
Gains actuariels sur les régimes à prestations définies, après impôt (note 22)	–	–	–	–	4 880	–	–	–	4 880
Écarts de conversion	–	–	–	–	–	–	506	–	506
Solde au 29 septembre 2018	105 008 070	100 639	300 436	5 085	6 070	272	314	(63 171)	349 645

Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

ROGERS SUGAR INC.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie
(en milliers de dollars)

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
(Perte nette) bénéfice net	**(8 167) $**	48 729 $
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles (note 5)	**15 449**	14 716
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 5)	**3 772**	3 758
Variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés comprise dans le coût des ventes	**1 472**	(7 645)
Charge d'impôt sur le résultat (note 7)	**14 201**	18 239
Cotisations aux régimes de retraite	**(8 422)**	(8 435)
Charge de retraite	**8 836**	7 403
Charges financières nettes (note 6)	**18 113**	17 132
Perte résultant de la disposition d'immobilisations corporelles (note 12)	**(16)**	–
Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (note 25)	**190**	189
Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (note 25)	**5**	(5)
Dépréciation du goodwill (note 16)	**50 000**	–
Autres	**7**	(21)
	95 440	94 060
Variations des éléments suivants :		
Clients et autres débiteurs	**(4 039)**	2 205
Stocks	**(2 828)**	8 962
Charges payées d'avance	**1 143**	(2 315)
Fournisseurs et autres créditeurs	**4 306**	(20 866)
Provisions (note 20)	**(578)**	(750)
	(1 996)	(12 764)
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**93 444**	81 296
Intérêts payés	**(16 350)**	(14 952)
Impôt sur le résultat payé	**(21 226)**	(13 432)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	**55 868**	52 912
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Dividendes payés	**(37 804)**	(38 037)
Augmentation du découvert bancaire	**2 856**	5 469
Augmentation de la facilité de crédit renouvelable (note 17)	**5 000**	2 000
Émission de débentures convertibles, déduction faite de la commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars (note 23)	**–**	93 238
Remboursement de débentures convertibles (note 23)	**–**	(59 990)
Rachat et annulation d'actions (note 24)	**(640)**	(3 963)
Paiement de frais de financement (note 14)	**(140)**	(272)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement	**(30 728)**	(1 555)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Regroupement d'entreprises, déduction faite de la trésorerie acquise et des ajustements liés à l'exercice précédent (note 4)	–	(42 084)
Paiement du prix d'achat à payer	–	(690)
Entrées d'immobilisations corporelles, après déduction du produit de la disposition	**(26 837)**	(23 271)
Entrées d'immobilisations incorporelles (note 13)	**(172)**	(384)
Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement	**(27 009)**	(66 429)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie	**52**	140
Diminution nette de la trésorerie	**(1 817)**	(14 932)
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 101**	17 033
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**284 $**	2 101 $

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 30)
Les notes afférentes aux présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

1. Entité présentant l'information financière

Rogers Sugar Inc. (« Rogers » ou la « Société ») est une société domiciliée au Canada constituée sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Le siège social de Rogers est situé au 123, rue Rogers à Vancouver (Colombie-Britannique) V6B 3V2. Les états financiers consolidés de Rogers au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018 comprennent les comptes de Rogers et des filiales qu'elle contrôle directement et indirectement, soit Lantic Inc. (« Lantic ») et The Maple Treat Corporation (« TMTC ») (collectivement, la « Société »). Les activités principales de la Société consistent à raffiner, à empaqueter et à commercialiser le sucre et les produits de l'érable.

La clôture de l'exercice de la Société coïncide avec le samedi le plus proche de la fin du mois de septembre. Toute mention de 2019 et de 2018 renvoie aux exercices clos le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Le conseil d'administration a autorisé la publication des présents états financiers consolidés le 20 novembre 2019.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments significatifs suivants des états consolidés de la situation financière :

i) les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;

ii) la rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres, les droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie et les unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie sont évalués à la juste valeur;

iii) le passif au titre des prestations définies est comptabilisé comme étant le montant total net de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminué du total de la juste valeur des actifs des régimes et des coûts des services passés non comptabilisés;

iv) les actifs acquis et les passifs repris dans le cadre de regroupements d'entreprises sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition, déduction faite de toute perte de valeur subséquente, le cas échéant.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Coopérative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

2. Base d'établissement (suite)

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, le dollar canadien étant la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, sauf indication contraire et pour les montants par action.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement des présents états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses relatives à des événements futurs qui influent sur l'application des méthodes comptables et sur la valeur comptable des actifs, des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice en question.

Les éléments qui requièrent un degré de jugement plus élevé, les éléments plus complexes ou les éléments pour lesquels les estimations ou les hypothèses revêtent une plus grande importance à l'égard des états financiers consolidés sont résumés ci-après.

i) Dérivés incorporés

Depuis le 2 octobre 2016, les dérivés incorporés, lesquels proviennent de la composante de change de certains contrats de vente libellés en dollars américains, ne sont plus séparés du contrat hôte étant donné qu'il a été établi que le dollar américain est utilisé couramment au Canada. Ce changement apporté à l'estimation a été appliqué de manière prospective et, par conséquent, les contrats pour lesquels il a été établi qu'un dérivé incorporé devait être séparé du contrat hôte au 1er octobre 2016 continuent d'obtenir ce traitement étant donné qu'il s'agit d'une mesure transitoire permettant de respecter les exigences de la nouvelle interprétation. Ces contrats continueront d'être évalués à la valeur de marché chaque trimestre jusqu'à ce que tous les volumes visés par ces contrats aient été expédiés. Au 28 septembre 2019, il n'y avait aucun dérivé incorporé en circulation.

ii) Durées d'utilité des immobilisations corporelles

La Société revoit annuellement son estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et rajuste l'amortissement sur une base prospective, au besoin.

iii) Dépréciation du goodwill

La Société effectue une série d'estimations lors du calcul du montant recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie comportant un goodwill en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés ou d'autres méthodes d'évaluation.

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

iv) Dépréciation d'actifs

La Société doit évaluer la possibilité que la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne soit pas recouvrable. Pour y parvenir, la direction doit effectuer des évaluations subjectives en associant la perte de valeur possible et la performance économique future des actifs afin de déterminer le montant de la dépréciation à comptabiliser, le cas échéant.

v) Impôt sur le résultat

Il est nécessaire de recourir au jugement lors du calcul de l'impôt sur le résultat pour interpréter les règles et les lois fiscales. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que la Société disposera de bénéfices futurs en diminution desquels ces actifs pourront être utilisés.

vi) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen des évaluations actuarielles, lesquelles reposent sur la formulation d'hypothèses à l'égard des taux d'actualisation, des hausses salariales futures, des taux de mortalité et des augmentations de prestations futures. En raison de la nature à long terme des régimes, ces estimations comportent un degré d'incertitude élevé.

vii) Regroupements d'entreprises

Établissement de la juste valeur des actifs et des passifs ainsi que des immobilisations incorporelles et du goodwill dans le cas d'un regroupement d'entreprises.

viii) Consolidation

Se reporter à la note 3 a), « Méthode de consolidation ».

Les valeurs comptables et les informations fournies par voie de notes reflètent l'ensemble des conditions économiques les plus susceptibles de survenir ainsi que les mesures que la direction a l'intention de prendre. Ces estimations et hypothèses se fondent sur les meilleures estimations de la direction ainsi que sur son jugement. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses susmentionnées sont revues régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions.

3. Principales méthodes comptables

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les états financiers consolidés comprennent la Société et la filiale qu'elle contrôle, à savoir Lantic Inc. (« Lantic ») et ses filiales, soit TMTC, 9020-2292 Québec Inc. (« Decacer ») et Highland Sugarworks Inc. (« Highland ») (les trois dernières sociétés ci-après collectivement désignées par « TMTC »). Le contrôle existe lorsque la Société est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date de prise de contrôle, jusqu'à la date de la perte de ce contrôle. Les conventions comptables des filiales ont été harmonisées avec celles de la Société.

La Société détient 100 % des actions ordinaires de Lantic. Lantic Capital Inc., filiale en propriété exclusive de Belkorp Industries Inc., détient les deux actions de catégorie C en circulation de Lantic. Ces actions de catégorie C ne comportent pas de droit de vote, ne sont pas assorties de droits au rendement ou de risque de perte et sont rachetables à une valeur nominale d'un dollar l'action. Les actions de catégorie C donnent au porteur le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

Nonobstant le pouvoir de Lantic Capital Inc. d'élire cinq des sept administrateurs de Lantic, Lantic Capital Inc. ne reçoit aucun bénéfice et n'est exposée à aucune perte liée à la propriété d'actions de catégorie C. Puisque les actions de catégorie C ne comportent pas de dividendes et qu'elles sont rachetables pour une valeur nominale d'un dollar, il n'y a aucune participation aux dividendes futurs ni aucune variation de la valeur de Lantic découlant de la propriété d'actions de catégorie C. Il n'y a également pas de frais de gestion ou d'autre forme de contrepartie attribuable aux actions de catégorie C. La détermination du contrôle implique une part de jugement élevée. S'appuyant sur tous les faits et informations disponibles, la direction a conclu que la Société contrôle Lantic.

Les soldes et les transactions intersociétés, ainsi que les profits et pertes latents qui découlent de transactions intersociétés, sont éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

a) Méthode de consolidation (suite)

ii) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition lorsque le contrôle est transféré à la Société. La contrepartie transférée dans le cadre de l'acquisition est habituellement évaluée à la juste valeur des actifs transférés, et tout titre de créance ou de participation émis par la Société est évalué à la date de prise de contrôle de la société acquise. La contrepartie transférée comprend la juste valeur de tout passif découlant d'une convention de contrepartie conditionnelle. Une contrepartie conditionnelle comptabilisée comme un passif qui correspond à un instrument financier est par la suite évaluée à la juste valeur, tout profit ou perte en découlant étant comptabilisé aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

Les coûts liés aux acquisitions, à l'exception de ceux liés à l'émission de titres de créance ou de participation, sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et sont inclus dans les charges administratives et de vente aux états consolidés du résultat net et du résultat global. Les actifs identifiables acquis et les passifs identifiables repris ainsi que les passifs éventuels pris en charge dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont habituellement évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition.

b) Transactions en monnaies étrangères

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont évalués au coût historique sont convertis au cours en vigueur à la date de la transaction. Les produits et les charges libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de leur constatation. Les gains ou les pertes découlant de ces conversions sont pris en compte dans (la perte nette) le bénéfice net de la période.

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Établissements à l'étranger

Les actifs et passifs des établissements à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur découlant des regroupements d'entreprises, sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges de ces établissements sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen ayant eu cours durant la période de présentation.

Des écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, soit dans le cumul des écarts de conversion. Lorsqu'un établissement à l'étranger est vendu en totalité ou en partie de manière que le contrôle, l'influence notable ou le contrôle conjoint est perdu, le montant cumulatif des écarts de conversion se rapportant à l'établissement à l'étranger en question est reclassé dans le résultat net à titre de profit ou de perte à la disposition. Si la Société cède une partie d'une participation dans une filiale mais en conserve le contrôle, une proportion appropriée du montant cumulatif est réattribuée à la participation ne donnant pas le contrôle. Lorsque la Société cède uniquement une partie d'une société associée ou d'une coentreprise tout en conservant une influence notable ou le contrôle conjoint sur celle-ci, la proportion appropriée du montant cumulatif est reclassée dans le résultat net.

d) Trésorerie

La trésorerie se compose des fonds en caisse, des soldes bancaires et du découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

e) Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti, et il comprend les coûts d'acquisition, de production ou de conversion, ainsi que les autres coûts engagés pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Dans le cas des stocks fabriqués et des travaux en cours, le coût comprend une portion adéquate de frais généraux de production en fonction de la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés de réalisation et des frais de vente.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont inscrites à leur coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les terrains sont comptabilisés au coût et ne sont pas amortis.

Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le coût des actifs produits par la Société pour elle-même comprend les coûts des matières premières et de la main-d'œuvre directe, les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation prévue, les coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement des immobilisations et à la remise en état du site où elles sont situées, de même que les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût du matériel. Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) de l'immobilisation corporelle. Les actifs de construction en cours sont comptabilisés pendant la construction, et l'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Le coût lié au remplacement d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cette partie d'immobilisation reviennent à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la partie remplacée est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le résultat net lorsqu'ils sont engagés.

Le montant des profits et des pertes résultant de la disposition d'immobilisations corporelles est déterminé par comparaison entre le produit de la disposition et la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans le coût des ventes dans le cas des actifs de production et dans les charges administratives et de vente pour ce qui concerne les autres actifs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Immobilisations corporelles (suite)

La charge d'amortissement liée aux actifs de production est comptabilisée dans le coût des ventes alors que celle des autres actifs est constatée dans les charges administratives et de vente. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire, en tenant compte des valeurs résiduelles, sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les principales composantes des actifs distincts sont évaluées et, si une composante a une durée d'utilité différente de celle du reste de l'actif, elle est amortie séparément. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Barils	6 ans
Bâtiments	de 20 à 60 ans
Mobilier et agencements	de 5 à 10 ans
Matériel et outillage	de 5 à 40 ans

Les actifs loués aux termes de contrats de location-financement sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés à chaque clôture d'exercice, et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

g) Immobilisations incorporelles

i) Goodwill

Le goodwill est calculé à la date d'acquisition comme étant la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de la juste valeur de l'actif net identifiable de la Société ou des activités acquises. Il n'est pas amorti et est comptabilisé au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Il fait par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

ii) Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la Société, qui ont une durée d'utilité déterminée, sont évaluées initialement au coût. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les dépenses ultérieures ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel elles correspondent. Les autres dépenses sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont engagées.

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Immobilisations incorporelles (suite)

ii) Autres immobilisations incorporelles (suite)

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. Il est comptabilisé dans les charges administratives selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles à partir de la date de la mise en service de ses immobilisations, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. La Société commence à amortir ses immobilisations incorporelles non mises en service dès que ces dernières sont prêtes pour l'usage auquel elles sont destinées. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes.

Logiciels	de 5 à 15 ans
Relations clients	10 ans
Autres	10 ans

Les marques ne sont pas amorties, étant donné qu'elles sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font par ailleurs l'objet d'un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent que l'actif pourrait avoir subi une perte de valeur.

En ce qui a trait aux actifs incorporels à durée de vie limitée, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réévaluées à chaque clôture d'exercice et l'amortissement est ajusté de façon prospective, au besoin.

h) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la Société conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location-financement. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, et les actifs loués ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Dépréciation

Actifs non financiers

La Société passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers autres que ses stocks et ses actifs d'impôt différé à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Dans le cas du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée chaque année à la même date, soit à la clôture de l'exercice, et lorsqu'il y a indication d'une dépréciation de l'actif.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génèrent, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie » ou « UGT »).

Les actifs de support de la Société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie. S'il existe un indice qu'un actif de support pourrait s'être déprécié, la valeur recouvrable serait déterminée pour l'UGT à laquelle l'actif de support appartiendrait.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur, diminuée des coûts de vente. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'une UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté à l'UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, les pertes de valeur comptabilisées au cours d'exercices antérieurs sont évaluées à chaque date de clôture, afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La Société offre des avantages postérieurs à l'emploi au moyen d'avantages définis et de régimes à cotisations définies. Par ailleurs, elle est la promotrice du régime de retraite supplémentaire de certains dirigeants, lequel n'est ni enregistré ni capitalisé au préalable. Pour conclure, elle est également la promotrice de régimes à prestations définies d'assurance-vie, d'assurance-invalidité et d'assurance-maladie offerts à certains de ses retraités et de ses salariés.

Régimes à cotisations définies

Les obligations de la Société au titre des régimes à cotisations définies du personnel sont comptabilisées dans le résultat net sur les exercices au cours desquels les services sont rendus par les membres du personnel dans les charges au titre des avantages du personnel.

Régimes à prestations définies

La Société maintient certains régimes à prestations définies contributifs qui offrent des prestations de retraite aux salariés en fonction de leur nombre d'années de service et de leur rémunération. L'obligation nette de la Société au titre des régimes à prestations définies est calculée séparément pour chacun des régimes, ce qui l'oblige à estimer le montant des avantages futurs que les membres du personnel ont gagné pendant l'exercice en cours et les exercices antérieurs, à actualiser ce montant et à déduire la juste valeur des actifs de tout régime de retraite. Le taux d'actualisation correspond au taux de rendement, à la date de clôture, d'obligations qui sont assorties d'une notation de crédit de AA, dont les dates d'échéance sont proches de celles des obligations de la Société, et qui sont libellées dans la même monnaie que celle dans laquelle on s'attend à ce que les prestations soient versées.

Le calcul des obligations au titre des prestations définies est effectué annuellement par un actuaire qualifié qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque le calcul donne lieu à un actif éventuel pour la Société, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime. Pour calculer la valeur actualisée des avantages économiques, il faut tenir compte des exigences de financement minimal applicables.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Avantages du personnel (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

Régimes à prestations définies (suite)

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui englobent les gains et les pertes actuariels, le rendement des actifs des régimes (exclusion faite des intérêts) et l'effet du plafond de l'actif (le cas échéant, exclusion faite des intérêts), sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global. La Société calcule les charges nettes (produits nets) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies de la période en multipliant le passif (l'actif) net au titre des prestations définies par le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies au cours de la période attribuable aux paiements de cotisations et de prestations. Les charges nettes d'intérêts et autres charges liées aux régimes à prestations définies sont comptabilisées dans le bénéfice ou la perte.

Lorsqu'il y a modification des prestations accordées en vertu d'un régime ou réduction d'un régime, la variation des prestations liées aux services passés en découlant ou le profit ou la perte résultant de la réduction est immédiatement comptabilisé en résultat net. Les coûts liés à une liquidation de régime sont comptabilisés à la date à laquelle la Société s'engage à effectuer un règlement constituant une obligation implicite distincte. Après cette date, la Société doit évaluer le passif du régime sur la base des taux d'intérêt à la date de liquidation afin qu'il reflète le coût de liquidation prévu.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer aux termes de mesures incitatives en trésorerie est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Avantages du personnel (suite)

iii) Rémunération fondée sur des actions

La Société a un régime d'options sur actions. Le droit à des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur à la date d'attribution, et sont comptabilisés comme charge liée au personnel, avec comptabilisation de l'augmentation du surplus d'apport qui est en contrepartie, au cours de la période d'acquisition, qui est normalement de cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits pour lesquels on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. Toute contrepartie versée par les employés lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital social.

iv) Régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel

La Société a un régime d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui est constitué de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres destinés aux membres du personnel. L'évaluation s'appuie sur la juste valeur à la date d'attribution de l'instrument de capitaux propres. Ainsi, la charge est comptabilisée lorsque le membre du personnel achète les actions.

v) Droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie

Le régime d'options sur actions de la Société permet l'octroi de droits à l'appréciation d'actions en vertu desquels certains membres de la haute direction de la Société ont droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits. Les droits à l'appréciation d'actions sont exercés automatiquement à la date d'acquisition des droits si le prix de l'action ordinaire de la Société est supérieur au prix inscrit à la date d'attribution. Dans le cas contraire, l'exercice des droits est reporté à la prochaine date d'acquisition des droits.

Un passif est inscrit relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres créditeurs non courants, à l'exception de la partie courante comptabilisée dans les fournisseurs et autres créditeurs, alors qu'une charge correspondante est comptabilisée dans les charges administratives et de vente sur la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions compris dans les charges au titre des avantages du personnel est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes.

3. Principales méthodes comptables (suite)

j) Avantages du personnel (suite)

v) Droits à l'appréciation d'actions réglés en trésorerie (suite)

La sélection des données d'entrée qui conviennent le mieux au modèle d'évaluation, notamment la durée prévue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement en dividende, et la formulation d'hypothèses relatives aux données d'entrée sont nécessaires à l'estimation de la juste valeur. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans les états consolidés du résultat net et du résultat global de l'exercice en question.

vi) Unités d'actions liées à la performance réglées en trésorerie

La Société a mis en œuvre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP »), aux termes duquel certains membres de la haute direction ont droit à un paiement en trésorerie. Un passif est inscrit dans les créditeurs relativement aux services acquis et il est comptabilisé à la juste valeur, selon le cours de l'action ordinaire de la Société, une charge correspondante étant comptabilisée dans les charges administratives et de vente. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend des unités d'attributions qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions hors marché à la date d'acquisition des droits. Jusqu'au règlement du passif, la juste valeur du passif doit être réévaluée à la clôture de chaque période de présentation de l'information financière et toute variation de la juste valeur doit être comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net. La juste valeur des charges au titre des avantages du personnel attribuables aux unités d'actions liées à la performance est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Monte Carlo.

vii) Indemnités de cessation d'emploi

La Société comptabilise une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Si le règlement intégral des indemnités n'est pas prévu dans les douze mois qui suivent la clôture de la période, elles doivent être actualisées.

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. La désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

i) Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise le passif estimé au titre des coûts futurs qui seront engagés dans des opérations de désamiantage et d'expédition des déchets amiantés d'un site vers une décharge d'enfouissement de déchets dangereux, ainsi que de collecte et de décharge des huiles usées d'un site vers des réservoirs d'huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres réservoirs de stockage de matières dangereuses, seulement lorsqu'une obligation juridique actuelle ou qu'une obligation implicite a été établie, et qu'une telle obligation peut être évaluée de façon fiable. Lors de la comptabilisation initiale de l'obligation, les coûts correspondants sont ajoutés à la valeur comptable des parties d'immobilisation corporelle et amortis par imputation à la charge d'amortissement sur la vie économique de l'actif ou sur une durée inférieure, si un plan spécifique de sortie existe. Cette obligation est réduite chaque année au moyen de paiements versés au cours de l'exercice à l'égard de ces parties. L'obligation peut être augmentée par toute mesure corrective nécessaire aux actifs détenus qui serait exigée par une législation promulguée.

ii) Passif éventuel

Un passif éventuel est une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée seulement par l'occurrence ou la non-occurrence d'au moins un événement futur incertain indépendant de la volonté de la Société; une obligation actuelle découlant d'événements passés (donc, qui existe), mais qui n'est pas comptabilisée en raison de l'improbabilité qu'un transfert ou qu'une utilisation des actifs, que des services soient rendus, ou que tout autre transfert d'avantages économiques soit nécessaire pour régler l'obligation; ou le montant de l'obligation ne peut être estimé de façon fiable.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers

i) IFRS 9, *Instruments financiers*

La Société a adopté par anticipation l'ensemble des exigences de l'IFRS 9 (2014), *Instruments financiers*, avec comme date d'application initiale le 2 octobre 2016. Cette norme établit des principes d'information financière quant au classement et à l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers. Elle intègre également un nouveau modèle de couverture qui augmente le nombre d'éléments couverts admissibles à la comptabilité de couverture et permet une meilleure harmonisation de la comptabilité de couverture avec la gestion des risques. Cette norme modifie également le modèle de dépréciation, en instaurant un nouveau modèle fondé sur les pertes sur créances prévues pour le calcul de la dépréciation.

Cette nouvelle norme accroît également la quantité d'informations à fournir exigées relativement à la stratégie de gestion des risques d'une entité, aux flux de trésorerie découlant des activités de couverture et à l'incidence de la comptabilité de couverture sur les états financiers consolidés.

L'IFRS 9 (2014) emploie une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur, remplaçant ainsi les nombreuses règles de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La méthode préconisée par l'IFRS 9 (2014) repose sur la façon dont une entité gère ses instruments financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'essentiel des exigences prescrites par l'IAS 39 en matière de classement et d'évaluation des passifs financiers a été reporté dans l'IFRS 9 (2014).

Le tableau qui suit résume les changements en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers et passifs financiers non dérivés et dérivés de la Société à la suite de l'adoption de l'IFRS 9 (2014).

	IAS 39	**IFRS 9 (2014)**
Actifs financiers		
Trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Liquidités soumises à des restrictions	Prêts et créances	Coût amorti
Clients et autres débiteurs	Prêts et créances	Coût amorti
Impôt sur le résultat recouvrable	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

i) IFRS 9, *Instruments financiers* (suite)

	IAS 39	IFRS 9 (2014)
Passifs financiers		
Facilité de crédit renouvelable	Autres passifs financiers	Coût amorti
Fournisseurs et autres créditeurs	Autres passifs financiers	Coût amorti
Impôt sur le résultat à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Obligations liées aux contrats de location-financement	Autres passifs financiers	Coût amorti
Débentures convertibles subordonnées non garanties	Autres passifs financiers	Coût amorti
Autres passifs à long terme	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture	À la juste valeur par le biais du résultat net	À la juste valeur par le biais du résultat net

Avec l'adoption de l'IFRS 9 (2014), les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des instruments de couverture efficaces.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9 (2014), les actifs financiers et les passifs financiers détenus au 2 octobre 2016 ont été reclassés de façon rétrospective, sans avoir été retraités pour les périodes antérieures, selon les nouvelles exigences en matière de classement et les caractéristiques de chaque instrument financier au 2 octobre 2016.

L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ces instruments ni sur les postes dans lesquels ils sont inclus à l'état de la situation financière. L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a donné lieu à aucun ajustement des évaluations des actifs financiers et des passifs financiers de la Société. Les principales méthodes comptables de la Société relatives aux instruments financiers, aux instruments financiers dérivés et aux relations de couverture ont été harmonisées avec l'IFRS 9 (2014). L'adoption de l'IFRS 9 (2014) n'a eu aucune incidence significative sur la dépréciation au 2 octobre 2016.

La Société comptabilise initialement les instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur. Dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier sont ajoutés à la juste valeur ou en sont déduits.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

ii) Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la Société classe sa trésorerie, ses comptes clients et certains autres actifs courants en tant qu'actifs évalués au coût amorti. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

La Société comptabilise les pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti. La Société détenait un portefeuille de comptes clients à la date de clôture.

La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés et actualisés au taux d'intérêt effectif initial de l'actif. Les pertes sont comptabilisées dans le résultat net et portées en diminution des clients et autres débiteurs.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

ii) Actifs financiers (suite)

b. Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun actif financier important évalué à la juste valeur, hormis les actifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture.

iii) Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

a. Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la Société classe et évalue ses emprunts à court terme, ses dettes fournisseurs et charges à payer, ses obligations liées aux contrats de location-financement de même que ses débentures convertibles subordonnées non garanties en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

b. Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur, à l'exception des autres passifs à long terme et des passifs dérivés ne faisant pas l'objet de comptabilité de couverture.

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

iv) Juste valeur des instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui accorde la priorité aux données utilisées dans les évaluations de la juste valeur comme suit.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

Niveau 1 – Évaluation selon des données observables telles que les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Techniques d'évaluation selon des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou pour le passif concerné, soit directement (des prix) ou indirectement (des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Techniques d'évaluation ayant recours aux données observables (notamment, des hypothèses et des estimations de la direction sur la manière dont les participants au marché évalueraient les actifs ou les passifs).

a. Trésorerie

La Société classe sa trésorerie dans les actifs évalués au coût amorti. La trésorerie comprend les fonds en caisse, les soldes bancaires ainsi que le découvert bancaire lorsque celui-ci fait partie intégrante de la gestion de la trésorerie de la Société.

b. Instruments financiers dérivés et relations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de couvrir ses expositions au risque de marché. À l'origine de la couverture, la Société établit une documentation formalisée décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, y compris les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient efficaces pour compenser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des éléments couverts respectifs pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, au final, affecter le résultat net.

c. Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est séparé du contrat hôte et comptabilisé séparément lorsque les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés entre eux, qu'un instrument séparé comportant les mêmes modalités que le dérivé incorporé répond à la définition d'un dérivé et que l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, comme il est mentionné à la note 2 d) i).

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

d. Autres dérivés

Lorsque des instruments financiers dérivés comme des contrats à terme normalisés et, parfois, des options sur le sucre (les « contrats sur le sucre »), des contrats de change à terme et des dérivés incorporés, ne sont pas désignés dans une relation de couverture admissible, toute variation de la juste valeur est automatiquement comptabilisée dans le résultat net (évaluation à la valeur de marché).

e. Instruments financiers composés

Les débentures convertibles subordonnées non garanties de la Société sont comptabilisées au titre des instruments financiers composés. La composante passif d'un instrument financier composé est comptabilisée initialement à la juste valeur d'un passif similaire qui ne comporte aucune option de conversion en capitaux propres. La composante capitaux propres est comptabilisée initialement au titre de la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante capitaux propres d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée après la comptabilisation initiale. Les intérêts, dividendes, gains et pertes liés au passif financier sont comptabilisés dans le résultat net.

f. Frais de financement

Les frais de financement, qui correspondent au coût engagé pour obtenir de nouveaux capitaux, sont portés en réduction des capitaux d'emprunt à l'égard desquels ils ont été engagés et ils sont comptabilisés dans les charges financières selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais de financement liés à la facilité de crédit renouvelable sont comptabilisés avec les autres actifs.

g. Date de transaction

La Société comptabilise et décomptabilise les achats et les ventes de contrats d'instruments dérivés à la date de la transaction.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

iv) Juste valeur des instruments financiers (suite)

h. Capital social

Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale. Les dividendes versés aux détenteurs d'instruments de capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Rachat d'actions

Lorsque les actions du capital social comptabilisées dans les capitaux propres sont rachetées à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts attribuables directement, compte tenu de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'acquisition sur la valeur comptable des actions est porté au déficit.

v) Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global dans les capitaux propres.

Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net sous le même poste figurant aux états consolidés du résultat net et du résultat global que l'élément couvert.

Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est maintenu dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le résultat net.

3. Principales méthodes comptables (suite)

l) Instruments financiers (suite)

v) Couvertures de flux de trésorerie (suite)

Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré au résultat net dans la même période que celle au cours de laquelle l'élément couvert influe sur le résultat net.

Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt ont été désignés par la Société comme étant des éléments de couverture de flux de trésorerie afin qu'elle puisse se prémunir contre les fluctuations des prix du gaz naturel et des taux d'intérêt.

m) Comptabilisation des produits

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment du sucre et des produits de l'érable. La Société comptabilise les produits à un moment précis lorsqu'elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui a lieu lors de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société ou lors de la livraison des produits dans les locaux du client. Certains contrats de vente de produits finis prévoient des rabais sur les prix et/ou des remises sur quantité en fonction des ventes totales pour une période donnée, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont établies pour les éléments donnant lieu à une contrepartie variable, selon les modalités du programme ou du contrat de vente. La contrepartie variable est estimée lors de la passation du contrat à l'aide de la méthode du montant le plus probable et les produits sont comptabilisés seulement dans la mesure où un ajustement à la baisse important des produits comptabilisés n'est pas prévu. L'estimation se fonde sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les ventes sont comptabilisées déduction faite des rabais commerciaux et des remises, compte non tenu des taxes de vente.

n) Paiements au titre de la location

Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus au titre de la location sont comptabilisés comme étant constitutifs du total de la charge locative, sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et une réduction du solde des dettes. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

3. Principales méthodes comptables (suite)

o) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts tirés de sommes investies et les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts. Les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt sont comptabilisées initialement dans les autres éléments du résultat global lors de l'établissement de la couverture de flux de trésorerie et transférées soit dans les produits financiers soit dans les charges financières de la période au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.

p) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou pour les éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une année, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt sur le résultat payable relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé au titre des écarts temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Aucun impôt différé n'est comptabilisé relativement aux écarts temporaires suivants : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le résultat net comptable, ni le bénéfice imposable (la perte fiscale), ainsi que les différences qui se rapportent à des participations dans des filiales ou des entreprises contrôlées conjointement, dans la mesure où il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. En outre, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des écarts temporaires qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill. L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux écarts temporaires lorsque ceux-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser des actifs et passifs d'impôt exigible, et si les actifs d'impôt différé et les passifs d'impôt différé concernent l'impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

3. Principales méthodes comptables (suite)

p) Impôt sur le résultat (suite)

Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des écarts temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. De plus, l'incidence d'une variation des taux fiscaux sur les actifs et passifs d'impôt différé est comptabilisée dans le résultat net de la période à laquelle l'adoption ou la quasi-adoption est effectuée, sauf si elle concerne un élément comptabilisé soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période antérieure. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture, et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

q) Résultat par action

La Société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions ordinaires. Le résultat de base par action se calcule en divisant le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Aux fins du calcul du résultat dilué par action, le bénéfice ou la perte attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation doivent être ajustés pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives découlant de la conversion des débentures convertibles.

r) Nouvelles normes et interprétations adoptées

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions*

Le 20 juin 2016, l'IASB a publié les modifications apportées à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, en vue de clarifier la manière selon laquelle certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions doivent être comptabilisés. Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. À des fins de simplification, les modifications peuvent être appliquées de manière prospective. L'application rétrospective ou anticipée est permise si l'information est disponible sans avoir recours à des connaissances a posteriori.

Les modifications fournissent des exigences relativement à la comptabilisation :

- des effets des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie;

3. Principales méthodes comptables (suite)

r) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

i) IFRS 2, *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (suite)*

- des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net concernant l'obligation légale relative aux retenues d'impôt à la source; et
- d'une modification des modalités qui a pour effet qu'une transaction dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglée en trésorerie est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres.

La Société a adopté les modifications apportées à l'IFRS 2 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

ii) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera l'IAS 11, *Contrats de construction*, l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, l'IFRIC 13, *Programmes de fidélisation de la clientèle*, l'IFRIC 15, *Contrats de construction de biens immobiliers*, l'IFRIC 18, *Transferts d'actifs provenant de clients*, et la SIC-31, *Produits des activités ordinaires — opérations de troc impliquant des services de publicité*. La nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est autorisée.

La norme préconise un modèle unique qui s'applique aux contrats conclus avec des clients et deux méthodes de comptabilisation des produits des activités ordinaires : à un moment donné ou au fil du temps. Le modèle consiste en une analyse en cinq étapes des transactions axée sur les contrats et visant à déterminer si les produits des activités ordinaires sont comptabilisés et quel montant est comptabilisé. De nouveaux seuils ont été mis en place relativement aux estimations et aux jugements, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits des activités ordinaires comptabilisés et/ou sur le moment de leur comptabilisation.

La nouvelle norme s'applique aux contrats conclus avec des clients. Elle ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers ou aux contrats de location, lesquels entrent dans le champ d'application d'autres IFRS.

La Société a adopté l'IFRS 15 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

r) Nouvelles normes et interprétations adoptées (suite)

iii) IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*.

L'interprétation précise que la date de la transaction servant à déterminer le cours de change à appliquer lors de la comptabilisation initiale de l'actif, de la charge ou du produit connexe (ou d'une partie de ceux-ci) correspond à la date à laquelle la comptabilisation initiale par l'entité de l'actif ou du passif non monétaire au titre d'une contrepartie versée ou reçue par anticipation a eu lieu.

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. L'application anticipée est permise.

La Société a adopté l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption de l'interprétation n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

iv) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2014-2016*

Le 8 décembre 2016, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires et des dates de prise d'effet qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- Suppression des exemptions périmées visant les nouveaux adoptants prévues par l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.
- Clarification que le choix d'évaluer une entreprise associée ou une coentreprise à sa juste valeur aux termes de l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, en ce qui a trait à une participation détenue directement, ou détenue indirectement par une société de capital-risque ou toute autre entité admissible, peut se faire en fonction de chaque participation. Les modifications s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Société a adopté ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers intermédiaires consolidés de l'exercice ouvert le 30 septembre 2018. L'adoption des modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées ne s'appliquent pas encore à l'exercice clos le 28 septembre 2019 et n'ont pas été appliquées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés. Les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées faisant actuellement l'objet d'un examen sont les suivantes.

i) IFRS 16, *Contrats de location*

Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*. Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est permise pour les entités qui adoptent également l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, à la date de l'adoption initiale de l'IFRS 16 ou qui l'ont adopté avant cette date. L'IFRS 16 remplacera l'IAS 17, *Contrats de location*.

Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif au titre du droit d'utilisation représentant son droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et une obligation locative qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs.

Cette norme reprend en substance les exigences de comptabilisation pour le bailleur qui sont énoncées dans l'IAS 17, tout en exigeant de ce dernier qu'il présente des informations plus exhaustives. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues.

La Société a l'intention d'adopter l'IFRS 16 lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019.

L'adoption de l'IFRS 16 aura une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société, car celle-ci comptabilisera de nouveaux actifs et passifs au titre de ses contrats de location simple pour les entrepôts, les biens nécessaires à l'exploitation, les wagons et le matériel de production. En outre, la nature et le calendrier des charges liées à ces contrats de location changeront puisqu'aux termes de l'IFRS 16, les charges liées aux contrats de location simple constatés selon le mode linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives. Au fil du temps, les charges liées aux contrats de location simple diminueront et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les charges d'intérêts augmenteront.

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

i) IFRS 16, *Contrats de location* (suite)

La société a l'intention d'adopter cette norme en appliquant l'approche rétrospective modifiée, sans retraitement de la période comparative, selon laquelle l'actif au titre de droits d'utilisation est évalué à un montant équivalent à l'obligation locative. Conformément à l'approche rétrospective modifiée, la Société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes, lesquelles peuvent être appliquées une fois que l'IFRS 16 a été adoptée.

- Au lieu de réapprécier si un contrat constitue ou comprend un contrat de location à la date d'application initiale, la Société appliquera l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de l'IAS 17, *Contrats de location*.
- Au lieu d'effectuer un test de dépréciation, la Société s'appuiera sur l'évaluation qu'elle a faite de sa provision pour les contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. La Société ajustera les actifs au titre des droits d'utilisation à la date d'application initiale du montant comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière au titre de sa provision pour les contrats de location déficitaires immédiatement avant la date d'application initiale.
- La Société comptabilisera les contrats de location qui expireront à l'intérieur des 12 mois suivant le 28 septembre 2019 comme s'il s'agissait de contrats de location à court terme.
- La Société utilisera des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date d'application initiale.

Selon l'évaluation préliminaire de la Société, l'adoption de cette norme se traduira par une augmentation de l'obligation locative d'environ 11,0 millions de dollars et une augmentation de l'actif au titre du droit d'utilisation d'environ 11,0 millions de dollars à l'état consolidé de la situation financière au 29 septembre 2019. Comme les montants auparavant comptabilisés en tant que charges de location seront remplacés par l'amortissement de l'actif au titre du droit d'utilisation et les charges financières liées aux obligations locatives, il y aura une incidence sur l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

ii) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*

Le 7 juin 2017, l'IASB a publié l'interprétation IFRIC 23, *Incertitude relativement aux traitements fiscaux*.

L'interprétation énonce les critères de comptabilisation des passifs et actifs d'impôt exigible et différé dans les cas où il existe des incertitudes relativement aux traitements fiscaux.

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

ii) IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux* (suite)

L'interprétation s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'application anticipée est autorisée.

L'interprétation exige d'une entité :

- qu'elle détermine si elle doit tenir compte de certains traitements fiscaux séparément ou s'ils devraient plutôt être regroupés, en fonction de la méthode offrant les meilleures prévisions quant au dénouement de l'incertitude;
- qu'elle comptabilise une incertitude relative au montant de l'impôt à payer (ou à recouvrer) s'il est probable qu'elle payera (ou recouvrera) un montant au titre de l'incertitude; et
- qu'elle évalue une incertitude fiscale en fonction du montant le plus probable ou de la valeur attendue, selon la méthode fournissant la meilleure prévision du montant à payer (à recouvrer).

La Société a l'intention d'adopter l'interprétation lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

iii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017*

Le 12 décembre 2017, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte visant trois normes dans le cadre de son processus d'améliorations annuelles.

Les modifications s'appliquent à compter du 1er janvier 2019, l'application anticipée étant autorisée. Chacune de ces normes révisées comporte des dispositions transitoires qui lui sont propres.

Les normes suivantes ont fait l'objet d'une révision.

- IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, et IFRS 11, *Partenariats* – afin de clarifier la façon dont une entreprise comptabilise une hausse de sa participation dans une entreprise commune répondant à la définition d'entreprise;
- IAS 12, *Impôts sur le résultat* – afin de clarifier le fait que toutes les incidences fiscales liées aux dividendes sont comptabilisées de manière uniforme avec les transactions qui ont généré le bénéfice distribuable – par exemple, dans le résultat net, dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres;
- IAS 23, *Coûts d'emprunt* – afin de clarifier le fait que les emprunts spécifiques, par exemple les fonds empruntés précisément pour financer la construction d'un actif admissible, sont transférés dans le portefeuille d'emprunt général une fois la construction de l'actif admissible achevée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

s) Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

iii) *Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2015-2017* (suite)

La Société a l'intention d'adopter ces modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 29 septembre 2019. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

iv) Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS

Le 29 mars 2018, l'IASB a publié une version révisée du *Cadre conceptuel de l'information financière* (le « Cadre ») qui sous-tend les normes IFRS. De plus, l'IASB a mis à jour les références au Cadre figurant dans les normes IFRS en publiant le document *Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS* (les « Modifications »).

Les deux documents entreront en vigueur le 1er janvier 2020. L'application anticipée est autorisée.

La Société n'a pas l'intention d'adopter les Modifications lors de l'établissement de ses états financiers consolidés de l'exercice qui sera ouvert le 4 octobre 2020. La Société ne s'attend pas à ce que les modifications aient une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

4. Regroupements d'entreprises

Le 18 novembre 2017, la Société a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Decacer en contrepartie d'un montant total de 43,0 millions de dollars (42,1 millions de dollars, déduction faite de la trésorerie acquise) (la « transaction relative à Decacer »). La Société a financé l'acquisition, y compris les coûts de la transaction, en effectuant un prélèvement sur la facilité de crédit modifiée de la Société de 265,0 millions de dollars (se reporter à la note 17, « Facilité de crédit renouvelable »).

Decacer est un important embouteilleur et distributeur de sirop d'érable de marque et de marque maison ainsi que de sucre d'érable établi à Dégelis, au Québec.

La Société a déterminé la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris en fonction de l'estimation provisoire la plus juste de la direction quant à leur juste valeur, après prise en compte de toutes les informations pertinentes disponibles à ce moment. La Société a complété l'attribution du prix d'achat à l'égard des actifs nets identifiables et du goodwill et aucun ajustement n'y a été apporté par rapport à celle présentée dans les états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 29 septembre 2018.

4. Regroupements d'entreprises (suite)

Le tableau ci-dessous présente l'attribution du prix d'achat.

Actifs identifiables acquis et passifs identifiables repris	2018 $
Trésorerie	928
Clients et autres débiteurs	3 832
Stocks	15 711
Charges payées d'avance	96
Immobilisations corporelles	8 132
Immobilisations incorporelles	11 307
Fournisseurs et autres créditeurs	(8 311)
Impôt sur le résultat à payer	(197)
Passifs d'impôt différé	(4 544)
Total des actifs nets acquis	26 954
Contrepartie totale transférée	43 012
Goodwill (note 16)	16 058

	$
Facilité de crédit renouvelable	43 012
Contrepartie totale transférée	43 012

Les comptes clients se composent d'un montant brut de 3,8 millions de dollars, et il était attendu que la somme complète soit recouvrable après la date d'acquisition.

Le goodwill est principalement attribuable aux synergies attendues et à la main-d'œuvre regroupée, qui n'ont pas été comptabilisées de façon distincte, car elles ne satisfaisaient pas aux critères de comptabilisation comme immobilisations incorporelles identifiables. Le goodwill et les immobilisations incorporelles comptabilisés relativement à cette acquisition ne sont pas déductibles d'impôt.

Les résultats d'exploitation de Decacer sont inclus dans le secteur des produits de l'érable. Si l'acquisition avait eu lieu le 1er octobre 2017, les résultats consolidés de la Société pour l'exercice 2018 auraient inclus des ventes nettes additionnelles d'environ 11,7 millions de dollars et un résultat des activités d'exploitation additionnel d'environ 0,3 million de dollars, selon les meilleures estimations de la direction. Au moment d'estimer ces montants, la direction s'est appuyée sur l'hypothèse que les ajustements de la juste valeur survenus à la date d'acquisition auraient été les mêmes si l'acquisition avait eu lieu le 1er octobre 2017.

Des coûts liés à l'acquisition de 0,7 million de dollars au titre des frais juridiques, des coûts de diligence raisonnable et d'autres frais ont été passés en charges en lien avec le regroupement d'entreprises susmentionné. Ces coûts ont été inscrits dans les charges administratives et de vente aux états consolidés du résultat net et du résultat global.

5. Charges d'amortissement

Les charges d'amortissement ont été imputées aux états consolidés du résultat net et du résultat global de la façon suivante.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Amortissement des immobilisations corporelles		
Coût des ventes	**14 927**	14 292
Charges administratives et de vente	**522**	424
	15 449	14 716
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Charges administratives et de vente	**3 772**	3 758
Charges d'amortissement totales	**19 221**	18 474

6. Produits financiers et charges financières

Comptabilisés dans (la perte nette) le bénéfice net

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Variation nette de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt (note 11)	**378**	532
Produits financiers	**378**	532
Charges d'intérêts sur les débentures convertibles subordonnées non garanties, y compris la charge de désactualisation de 821 $ (785 $ en 2018) (note 23)	**8 339**	7 691
Intérêts sur la facilité de crédit renouvelable	**7 337**	6 893
Amortissement des frais de financement différés	**1 178**	1 422
Autres charges d'intérêts	**1 637**	1 658
Charges financières	**18 491**	17 664
Charges financières nettes comptabilisées dans (la perte nette) le bénéfice net	**18 113**	17 132

7. Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Charge d'impôt exigible		
Période à l'étude	**16 084**	17 967
(Recouvrement) charge d'impôt différé(e)		
Comptabilisation et renversement des écarts temporaires	**(978)**	375
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	**(453)**	—
Variations des taux d'impôt	**(452)**	(103)
(Recouvrement) charge d'impôt différé(e)	**(1 883)**	272
Total de la charge d'impôt sur le résultat	**14 201**	18 239

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Avant impôt	**Incidence fiscale**	**Après impôt**	Avant impôt	Incidence fiscale	Après Impôt
	$	**$**	**$**	$	$	$
Couvertures de flux de trésorerie	**(4 763)**	**1 243**	**(3 520)**	(32)	9	(23)
(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des régimes à prestations définies	**(19 902)**	**5 194**	**(14 708)**	6 643	(1 763)	4 880

7. Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (suite)

Rapprochement du taux d'impôt effectif

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant calculé en appliquant les taux d'impôt fédéral et provinciaux canadiens au bénéfice avant la charge d'impôt sur le résultat. Cette différence et les incidences fiscales connexes s'expliquent comme suit.

	Pour les exercices clos les			
	28 septembre 2019		29 septembre 2018	
	%	**$**	%	$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	**–**	**6 034**	—	66 968
Impôt sur le résultat selon le taux d'impôt de la Société prévu par la loi	**27,00**	**1 629**	26,75	17 914
Variations liées aux éléments suivants :				
Variations des taux d'impôt	**(7,49)**	**(452)**	(0,15)	(103)
Charges non déductibles	**2,59**	**156**	0,23	156
Dépréciation du goodwill non déductible	**220,76**	**13 321**	—	—
Ajustements liés aux périodes d'exercices antérieurs	**(7,51)**	**(453)**	—	—
Autres éléments	**—**	**—**	0,41	272
	235,35	**14 201**	27,24	18 239

8. Liquidités soumises à des restrictions

Les liquidités soumises à des restrictions correspondent aux soldes pris en charge par la Société après avoir acquis la totalité des actions émises et en circulation de TMTC. Le 1er décembre 2016, TMTC a fait l'acquisition de la totalité des actions de catégorie A émises et en circulation de Grand Nord, contre une contrepartie en trésorerie de 7,0 millions de dollars (laquelle a été entiercée) payable en versements trimestriels et conditionnelle à l'atteinte de cibles mensuelles et annuelles en matière de volume des ventes réalisées auprès d'un client particulier au cours des périodes de douze mois qui seront closes les 30 novembre 2017 et 2018. La juste valeur de la contrepartie conditionnelle à la date d'acquisition a été établie à 6,6 millions de dollars et a été calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité du paiement de la contrepartie conditionnelle et un taux d'actualisation de 3,45 %. Au 28 septembre 2019, la somme en trésorerie entiercée se chiffrait à néant (0,8 million de dollars au 29 septembre 2018) et la juste valeur de la contrepartie conditionnelle à payer s'établissait à néant (0,8 million de dollars au 29 septembre 2018) (se reporter à la note 19, « Autres passifs à long terme »).

9. Clients et autres débiteurs

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Comptes clients	**80 174**	73 794
Moins les pertes de crédit attendues	**(827)**	(373)
	79 347	73 421
Autres débiteurs	**5 961**	5 505
Dépôts de garantie initiaux auprès de courtiers en marchandises	**515**	2 810
	85 823	81 736

La Société accorde du crédit à ses clients dans le cours normal des activités.

La direction est d'avis que le risque de crédit et de pertes de valeur relatif aux comptes clients et autres débiteurs de la Société est limité pour les raisons suivantes.

– Clientèle très diversifiée sur le plan des segments de marché.

– Ratio créances irrécouvrables radiées/produits totaux inférieur à 0,1 % pour chacun des cinq derniers exercices (radiations moyennes inférieures à 0,1 million de dollars par année). Pour l'exercice 2019, les radiations se sont élevées à 0,1 million de dollars (0,2 million de dollars au 29 septembre 2018). Toutes les radiations de créances irrécouvrables sont imputées aux charges administratives et de vente.

9. Clients et autres débiteurs (suite)

– Pourcentage des comptes clients en souffrance depuis plus de 90 jours inférieur à 2 %, ce qui est similaire au 29 septembre 2018, et pourcentage des comptes clients en règle (moins de 30 jours) supérieur à 83 % au 28 septembre 2019 (79 % au 29 septembre 2018).

Les comptes clients et autres débiteurs ont été donnés en garantie additionnelle permanente à l'égard de tous les emprunts actuels et futurs consentis par les prêteurs, au moyen d'un contrat de garantie générale conclu avec les prêteurs de la Société.

10. Stocks

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Stocks de matière brute	**113 487**	113 134
Production en cours	**7 947**	10 460
Produits finis	**36 356**	32 491
	157 790	156 085
Matériel d'empaquetage et fournitures d'exploitation	**11 831**	11 074
Pièces de rechange et autres	**12 738**	12 166
	182 359	179 325

Les coûts passés en charges au cours de l'exercice se rapportent intégralement à des éléments d'inventaires, à l'exception des coûts fixes engagés à Taber, en Alberta, après la campagne de coupe en tranches, et aux ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés.

Au 28 septembre 2019, les stocks comptabilisés dans le coût des ventes se sont chiffrés à 677,7 millions de dollars (669,9 millions de dollars au 29 septembre 2018).

Au 28 septembre 2019, la Société a comptabilisé une somme de 0,1 million de dollars (néant au 29 septembre 2018) au titre des contrats déficitaires, tels qu'ils sont définis à l'article 66 de l'IAS 37, en imputant une réduction de valeur aux stocks par le biais du coût des ventes. Dans le cours normal de ses activités, la Société établit une couverture économique visant la totalité de ses achats de sucre brut et de ses ventes de sucre raffiné. Comme la Société n'applique pas la comptabilité de couverture à ces contrats, les instruments dérivés connexes, c'est-à-dire les contrats à terme normalisés, sont évalués à la valeur de marché. La Société doit donc imputer au coût des ventes une perte liée aux contrats déficitaires lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure à l'évaluation à la valeur de marché des contrats à terme normalisés sur le sucre brut et des coûts de raffinage connexes.

11. Instruments financiers

Instruments financiers dérivés

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment précis, à partir des informations disponibles sur les instruments financiers considérés. En raison de leur nature, elles sont subjectives et ne peuvent être établies avec précision. Une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux établit la priorité qui doit être accordée aux données utilisées pour évaluer la juste valeur. Les données observables, telles que les prix cotés sur des marchés actifs, sont classées dans le niveau 1 de cette hiérarchie. Les données qui sont observables directement ou indirectement, autres que les prix cotés sur des marchés actifs, sont classées dans le niveau 2. Pour leur part, les données non observables pour lesquelles il n'existe aucune ou pratiquement aucune donnée de marché, et pour lesquelles l'entité est tenue de formuler ses propres hypothèses, sont regroupées dans le niveau 3.

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. La juste valeur des contrats à terme normalisés et d'options sur le sucre est évaluée à l'aide de données de niveau 1, soit au moyen de valeurs à la cote publiées pour les marchandises visées par les contrats. Les justes valeurs des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des contrats de swap de taux d'intérêt sont évaluées à l'aide de données de niveau 2. Les justes valeurs de ces actifs et de ces passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur.

Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gas naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

La juste valeur de tous les instruments dérivés avoisine la valeur comptable de ces derniers, et elle est comptabilisée sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Au 2 octobre 2016, les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel et les swaps de taux d'intérêt de la Société ont été désignés comme étant des couvertures de flux de trésorerie admissibles à la comptabilité de couverture.

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Le détail des profits ou des pertes inscrits au cours de l'exercice dans le cadre de l'évaluation à la valeur de marché de tous les instruments financiers dérivés en circulation et instruments dérivés incorporés en circulation à la clôture de l'exercice est fourni ci-après. Les montants au titre des contrats à terme normalisés sur le sucre (lesquels contrats sont des instruments financiers dérivés) dans ce tableau sont présentés après compensation des marges de variation payées aux courtiers ou reçues de ces derniers à la clôture de la période considérée. Les contrats à terme sur le gaz naturel et sur le sucre ont été évalués à la valeur de marché au moyen des valeurs à la cote publiées pour ces marchandises, alors que les contrats de change à terme ont été évalués à la valeur de marché au moyen des taux publiés par l'institution financière constituant la contrepartie à ces contrats. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt a été déterminée au moyen de taux publiés par les marchés financiers.

Les calculs de la juste valeur des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel, des contrats de change à terme et des swaps de taux d'intérêt comprennent un ajustement lié au risque de crédit de la Société ou de la contrepartie, selon le cas.

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des instruments financiers dérivés de la Société au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018.

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	28 septembre 2019		28 septembre 2019	
	$	$	$	$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**27**	**—**	**—**	**59**
Contrats de change à terme	**673**	**21**	**13**	**328**
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**—**	**—**	**602**	**2 956**
Swap de taux d'intérêt	**231**	**—**	**—**	**1 334**
	931	**21**	**615**	**4 677**

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

	Actifs financiers		Passifs financiers	
	Courants	Non courants	Courants	Non courants
	29 septembre 2018		29 septembre 2018	
	$	$	$	$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :				
Contrats à terme normalisés sur le sucre	364	—	—	135
Contrats de change à terme	3 187	58	—	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :				
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	—	—	1 847	2 585
Swap de taux d'intérêt	460	2 014	—	—
	4 011	2 072	1 847	2 720

					Pour les exercices clos les	
	Montant imputé au coût des ventes (Perte) profit latent(e)		**Montant imputé aux produits financiers**		**Autres éléments du résultat global**	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018	**28 septembre 2019**	29 septembre 2018	**28 septembre 2019**	29 septembre 2018
	$	$	**$**	$	**$**	$
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net :						
Contrats à terme normalisés sur le sucre	**179**	(3 154)	**—**	—	**—**	—
Contrats de change à terme	**(541)**	1 494	**—**	—	**—**	—
Dérivés incorporés	**—**	51	**—**	—	**—**	—
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :						
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**1 658**	2 715	**—**	—	**(784)**	(979)
Swap de taux d'intérêt	**—**	—	**378**	532	**(3 979)**	947
	1 296	1 106	**378**	532	**(4 763)**	(32)

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des composantes des instruments de couverture des autres éléments du résultat global de la Société au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018.

	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	**Swap de taux d'intérêt**	**Total**	Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Swap de taux d'intérêt	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global	**(2 229)**	**2 492**	**263**	(1 701)	2 102	401
Impôt sur le résultat	**262**	**(253)**	**9**	451	(557)	(106)
Solde d'ouverture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	**(1 967)**	**2 239**	**272**	(1 250)	1 545	295
Variation de la juste valeur des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	**874**	**(3 601)**	**(2 727)**	1 736	1 479	3 215
Montants reclassés dans le résultat net	**(1 658)**	**(378)**	**(2 036)**	(2 715)	(532)	(3 247)
Impôt sur le résultat	**204**	**1 039**	**1 243**	262	(253)	9
Solde de clôture des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt sur le résultat	**(2 547)**	**(701)**	**3 248**	(1 967)	2 239	272

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2019, les dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie étaient considérés comme pleinement efficaces et aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le résultat net.

Des pertes nettes d'environ 0,1 million de dollars présentées dans le cumul des autres éléments du résultat global devraient être reclassées dans le résultat net au cours des douze prochains mois.

Pour ce qui est des actifs financiers et des passifs financiers évalués au coût amorti au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018, la Société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme et de ses passifs financiers à court terme avoisinait la juste valeur de ceux-ci en raison des durées relativement courtes de ces instruments.

La Société a recours à des instruments financiers dérivés afin de gérer le risque auquel l'exposent les fluctuations du prix du sucre brut, des devises et du gaz naturel. De plus, elle a conclu un contrat de swap de taux d'intérêt dans le but de couvrir une partie de son exposition au risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt à l'égard des emprunts à court terme portant intérêt à des taux variables. La Société vise, en détenant des instruments dérivés, à réduire au minimum le risque auquel elle est exposée en utilisant les méthodes les plus efficaces d'élimination et d'atténuation de ces risques.

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

a) Sucre brut

La politique de la Société en matière de gestion des risques vise à gérer la fixation des prix à terme des achats de sucre brut en fonction des ventes à terme de sucre raffiné afin de réduire le risque de prix. La Société s'efforce d'atteindre cet objectif en ayant recours à des contrats à terme normalisés afin de réduire le risque auquel elle est exposée. Elle utilise de tels instruments financiers pour gérer le risque auquel elle est exposée du fait de la variabilité de la juste valeur découlant d'engagements fermes quant au prix d'achat du sucre brut. Les mécanismes de fixation des prix des contrats à terme normalisés et les opérations prévues d'achat de sucre brut connexes sont identiques.

Le tableau qui suit présente les contrats à terme normalisés sur le sucre brut de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats d'achat et de vente de sucre brut au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018.

	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	**Valeur actuelle des contrats**	**Profit (perte) lié(e) à la juste valeur**	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	($ US)	**($ US)**	**($ US)**	($ US)	($ US)	($ US)
Achats						
De 0 à 6 mois	**35 746**	**35 393**	**(353)**	61 500	51 794	(9 706)
De 6 à 12 mois	**51 877**	**51 665**	**(212)**	86 326	76 767	(9 559)
De 12 à 24 mois	**6 964**	**6 757**	**(207)**	8 567	7 962	(605)
Plus de 24 mois	**613**	**604**	**(9)**	361	357	(4)
	95 200	**94 419**	**(781)**	156 754	136 880	(19 874)
Ventes						
De 0 à 6 mois	**(40 393)**	**(39 774)**	**619**	(56 761)	(52 898)	3 863
De 6 à 12 mois	**(39 556)**	**(38 553)**	**1 003**	(81 107)	(66 426)	14 681
De 12 à 24 mois	**(12 816)**	**(12 556)**	**260**	(19 167)	(18 199)	968
Plus de 24 mois	**—**	**—**	**—**	—	—	—
	(92 765)	**(90 883)**	**1 882**	(157 035)	(137 523)	19 512
Position nette	**2 435**	**3 536**	**1 101**	(281)	(643)	(362)
Cours du change à la clôture de la période			**1,3247**			1,2918
Valeur nette ($ CA)			**1 458**			(468)
Moins les (encaissements) décaissements d'appels de marges à la clôture de l'exercice			**(1 490)**			697
(Passif) actif net ($ CA)			**(32)**			229

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

a) Sucre brut (suite)

Tous les contrats à terme normalisés sur le sucre sont négociés par l'intermédiaire d'une importante chambre de compensation de la New York Intercontinental Exchange. Les règlements du secteur des contrats à terme normalisés aux États-Unis sont principalement déterminés par autoréglementation, le rôle de la Federal Commodity Futures Trading Commission consistant surtout à exercer une surveillance afin d'assurer que l'autoréglementation fonctionne en continu et qu'elle soit efficace.

La chambre de compensation utilisée est l'un des organismes financiers les plus importants au monde sur le plan de la capitalisation dont les notes de crédit à long terme sont excellentes. Des règlements en trésorerie (« appels de marges ») doivent être effectués quotidiennement lorsque des gains ou des pertes découlent de la négociation de contrats à terme normalisés, et ce, pour le compte de chacun des clients. Pour ces raisons, la Société ne prévoit pas que des risques de crédit découleront des contrats à terme normalisés sur le sucre brut, lesquels sont des instruments dérivés.

b) Gaz naturel

La Société a recours à des contrats sur le gaz naturel afin de l'aider à gérer ses coûts en gaz naturel. La Société suit ses positions et les notes de solvabilité de ses contreparties. Elle n'entrevoit pas de pertes pouvant découler de la non-exécution des obligations de ses contreparties. Le tableau qui suit présente les contrats sur le gaz naturel de la Société ainsi que la juste valeur de ces contrats qui visent des achats de gaz naturel.

	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	**Valeur actuelle des contrats**	**Profit (perte) lié(e) à la juste valeur**	Valeur initiale des contrats à terme normalisés	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	($ US)	**($ US)**	**($ US)**	($ US)	($ US)	($ US)
Achats						
Moins de un an	**5 904**	**5 449**	**(455)**	5 044	3 614	(1 430)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	**6 415**	**5 480**	**(935)**	6 821	6 332	(489)
Plus de deux ans et jusqu'à trois ans	**6 429**	**5 568**	**(861)**	6 495	5 814	(681)
Plus de trois ans	**9 834**	**9 399**	**(435)**	11 775	10 944	(831)
	28 582	**25 896**	**(2 686)**	30 135	26 704	(3 431)
Cours du change à la clôture de la période			**1,3247**			1,2918
Passif net ($ CA)			**(3 558)**			(4 432)

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

b) Gaz naturel (suite)

Les achats de gaz naturel prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

c) Contrats de change

Les activités de la Société qui donnent lieu à des risques de change sont l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné et de produits de l'érable, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles. La Société gère ces risques en créant des positions compensatoires par le recours à des instruments financiers. Ces instruments comprennent des contrats à terme de gré à gré, qui sont des engagements d'achat ou de vente en dollars américains ou en euros à une date future pouvant être réglés en trésorerie.

Le risque de crédit lié aux contrats de change découle de la possibilité qu'une contrepartie à un tel contrat, dans le cadre duquel la Société tire un profit latent, ne respecte pas ses engagements aux termes du contrat. Le risque de crédit est de loin inférieur au notionnel du fait qu'il est plafonné en tout temps à la fluctuation des cours du change s'appliquant au principal.

L'échéance des contrats de change à terme est inférieure à quatre ans. Les contrats visent surtout le dollar américain et, à l'occasion, l'euro. Les contreparties à ces contrats sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements.

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

c) Contrats de change (suite)

Les contrats de change à terme de la Société visant l'achat de sucre brut, la vente de sucre raffiné, l'achat de gaz naturel et l'achat d'immobilisations corporelles pour le secteur du sucre sont décrits plus bas. En outre, pour le secteur des produits de l'érable, la Société couvre son exposition aux variations de change visant les flux de trésorerie devant être tirés de ses ventes à des clients américains en particulier au moyen de contrats de change à terme.

				28 septembre 2019
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	($ US/EUR/$ AU)	($ CA)	($ CA)	($ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins de un an	66 592	77 280	77 782	502
Plus de un an et jusqu'à deux ans	8 481	11 157	11 614	457
De deux à trois ans	575	756	760	4
	75 648	89 193	90 156	963
Ventes – dollars américains				
Moins de un an	(96 978)	(117 528)	(118 025)	(497)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(14 791)	(19 178)	(19 964)	(786)
De deux à trois ans	(1 616)	(2 138)	(2 142)	(4)
	(113 385)	(138 844)	(140 131)	(1 287)
Total – dollars américains – Sucre	(37 737)	(49 651)	(49 975)	(324)
Sucre				
Achats – euros				
Moins de un an	263	400	382	(18)
Total – euros – Sucre	263	400	382	(18)
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins de un an	2 500	3 323	3 303	(20)
Ventes – dollars américains				
Moins de un an	(28 694)	(38 204)	(37 973)	231
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(400)	(531)	(530)	1
	(29 094)	(38 735)	(38 503)	232
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(26 594)	(35 412)	(35 200)	212

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

c) Contrats de change (suite)

				28 septembre 2019
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	($ US/EUR/$ AU)	($ CA)	($ CA)	($ CA)
Produits de l'érable				
Achats – euros				
Moins de un an	155	236	227	(9)
Ventes – euros				
Moins de un an	(8 072)	(12 283)	(11 816)	467
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(270)	(426)	(406)	20
	(8 342)	(12 709)	(12 222)	487
Total – euros – Produits de l'érable	(8 187)	(12 473)	(11 995)	478
Produits de l'érable				
Ventes – dollars australiens				
Moins de un an	(2 666)	(2 404)	(2 399)	5
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(148)	(134)	(134)	–
Total – dollars australiens – Produits de l'érable	(2 814)	(2 538)	(2 533)	5
Total – devises	(75 069)	(99 674)	(99 321)	353

11. Instruments financiers (suite)

Instruments financiers dérivés (suite)

c) Contrats de change (suite)

				29 septembre 2018
	Valeur initiale des contrats	Valeur initiale des contrats	Valeur actuelle des contrats	Profit (perte) lié(e) à la juste valeur
	($ US/EUR)	($ CA)	($ CA)	($ CA)
Sucre				
Achats – dollars américains				
Moins de un an	68 896	88 515	87 153	(1 362)
Plus de un an et jusqu'à deux ans	6 769	8 696	6 408	(2 288)
De deux à trois ans	1 040	1 341	1 355	14
	76 705	98 552	94 916	(3 636)
Ventes – dollars américains				
Moins de un an	(95 188)	(124 766)	(121 181)	3 585
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(2 590)	(3 410)	(1 061)	2 349
De deux à trois ans	(1 330)	(1 707)	(1 726)	(19)
	(99 108)	(129 883)	(123 968)	5 915
Total – dollars américains – Sucre	(22 403)	(31 331)	(29 052)	2 279
Produits de l'érable				
Achats – dollars américains				
Moins de un an	1 606	2 108	2 058	(50)
Ventes – dollars américains				
Moins de un an	(26 878)	(35 303)	(34 632)	671
Total – dollars américains – Produits de l'érable	(25 272)	(33 195)	(32 574)	621
Total – dollars américains	(47 675)	(64 526)	(61 626)	2 900
Produits de l'érable				
Achats – euros				
Moins de un an	364	554	509	(45)
Ventes – euros				
Moins de un an	(3 631)	(5 827)	(5 439)	388
Plus de un an et jusqu'à deux ans	(92)	(144)	(142)	2
	(3 723)	(5 971)	(5 581)	390
Total – euros – Produits de l'érable	(3 359)	(5 417)	(5 072)	345
Total – devises	(51 034)	(69 943)	(66 698)	3 245

11. Instruments financiers (suite)

d) Contrats de swap de taux d'intérêt

La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de fixer le taux d'intérêt à l'égard d'une partie importante des prélèvements prévus sur la facilité de crédit renouvelable. Le tableau suivant présente les contrats de swap en cours, par échéances.

Exercice au cours duquel a eu lieu la conclusion du contrat	Période	Valeur totale $
Exercice 2015	28 juin 2018 au 28 juin 2020 – 1,959 %	30 000
Exercice 2017	29 mai 2017 au 28 juin 2022 – 1,454 %	20 000
Exercice 2017	1er septembre 2017 au 28 juin 2022 – 1,946 %	30 000
Exercice 2017	29 juin 2020 au 29 juin 2022 – 1,733 %	30 000
Exercice 2019	12 mars 2019 au 28 juin 2024 – 2,08 %	20 000
Exercice 2019	28 juin 2022 au 28 juin 2024 – 2,17 %	80 000

Les contreparties à ces swaps sont d'importants établissements financiers canadiens. La Société ne prévoit aucune incidence négative importante sur sa situation financière en raison de sa participation à ces types de contrats. Elle ne prévoit pas non plus que les contreparties à ces contrats ne respecteront pas leurs engagements. Au 28 septembre 2019, la juste valeur des contrats de swap correspondait à un passif de 1,1 million de dollars (actif de 2,5 millions de dollars au 29 septembre 2018).

Les paiements d'intérêts prévus, soit les éléments couverts, sont utilisés dans le calcul de l'inefficacité de la couverture. Aucune inefficacité n'a été comptabilisée dans le résultat net étant donné que la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisé pour le calcul de l'inefficacité était égale ou inférieure à la variation de la valeur des éléments couverts utilisés aux fins de calcul de l'inefficacité.

Risques

La Société est exposée à divers risques en raison de ses actifs et de ses passifs financiers. L'analyse qui suit fournit une évaluation des risques à la clôture d'exercice.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société est d'avis que son risque de crédit est limité, à l'exception des éléments décrits à la note 9, « Clients et autres débiteurs », et à la note 11, « Instruments financiers ».

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

b) Risque de change

Le risque de change correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des cours de change. Les risques de change importants liés aux flux de trésorerie de la Société découlent principalement des éléments suivants :

- ventes en dollars américains pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable;
- achats de gaz naturel;
- ventes de sous-produits;
- ventes de sucre raffiné et de sous-produits de Taber;
- fret maritime; et
- achats d'immobilisations corporelles pour les secteurs du sucre et des produits de l'érable.

La Société atténue son risque de change en concluant des contrats de change à terme [se reporter à la rubrique c) « Contrats de change » de la note 11, « Instruments financiers – Instruments financiers dérivés »].

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

b) Risque de change (suite)

Les risques de change importants auxquels la Société était exposée à la clôture des exercices indiqués s'établissaient comme suit.

	28 septembre 2019 ($ US)	29 septembre 2018 ($ US)
Instruments financiers évalués au coût amorti		
Trésorerie	**2 115**	1 672
Clients et autres débiteurs, y compris les dépôts de garantie initiaux	**21 330**	21 440
Fournisseurs et autres créditeurs	**(3 356)**	(3 560)
	20 089	19 552
Instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net		
Contrats de vente à terme normalisés sur le sucre brut	**92 765**	157 035
Contrats d'achat à terme normalisés sur le sucre brut	**(95 200)**	(156 754)
Contrats sur le gaz naturel	**(28 582)**	(30 135)
Marges de variation payées sur les contrats à terme normalisés	**(1 101)**	362
	(32 118)	(29 492)
Risque total découlant des éléments ci-dessus	**(12 029)**	(9 940)
Contrats de change à terme	**(64 333)**	(47 675)
Exposition brute	**(76 362)**	(57 615)

Au 28 septembre 2019, le cours du change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 1,3247 $ (1,2918 $ au 29 septembre 2018).

Compte tenu du montant brut à risque à la clôture de l'exercice présenté plus haut et en présumant que toutes les autres variables demeurent constantes, particulièrement le prix du sucre brut et du gaz naturel, une hausse de 5 cents du dollar canadien entraînerait une diminution de la perte nette de 2,8 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 2,1 millions de dollars au 29 septembre 2018), alors qu'une baisse de 5 cents du dollar canadien aurait un effet équivalent, mais inverse sur (la perte nette) le bénéfice net.

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

b) Risque de change (suite)

La direction est d'avis que l'incidence sur le montant brut à risque n'est pas représentative étant donné qu'elle devrait être ajustée afin de tenir compte des opérations ci-dessous, qui n'ont pas été inscrites aux états consolidés de la situation financière à la clôture de l'exercice, mais qui ont été conclues au cours de l'exercice, et seront comptabilisées lorsque les transactions matérielles auront lieu.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	($ US)	($ US)
Exposition brute selon le tableau précédent	**(76 362)**	(57 615)
Achats de sucre à prix établis, mais non reçus	**(85 992)**	(93 516)
Engagements fermes liés aux contrats de vente à terme normalisés en dollars américains	**139 368**	111 698
Fret maritime	**(488)**	(15)
Autre	**(374)**	(592)
Exposition nette	**(23 848)**	(40 040)

Le montant net à risque découle essentiellement de la politique de la Société qui consiste à ne pas utiliser de couverture à l'égard du risque de change découlant des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel d'une durée de plus de douze mois. Une hausse de 5 cents du dollar canadien entraînerait une diminution de la perte nette de 0,9 million de dollars pour l'exercice 2019 (augmentation du bénéfice net de 1,5 million de dollars au 29 septembre 2018), alors qu'une baisse de 5 cents du dollar canadien aurait l'effet équivalent inverse sur (la perte nette) le bénéfice net.

Les contrats de vente à terme normalisés sur le sucre brut sont, en grande partie, des contrats à terme normalisés conclus lorsque le prix du sucre est établi par un fournisseur de sucre brut. Étant donné que les contrats de vente à terme normalisés sur le sucre brut et les achats de sucre à prix établis, mais non reçus, sont en dollars américains, il n'est pas nécessaire de couvrir économiquement cette devise, ce qui explique l'inscription d'un ajustement au titre des achats de sucre à prix établis, mais non reçus.

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

b) Risque de change (suite)

Les ventes de sucre raffiné de Taber incluses dans le poste « Autre » sont fondées sur la valeur du sucre brut, qui est négociée en dollars américains. Puisque le sucre de betterave est payé en dollars canadiens, la valeur du sucre brut dans les contrats de vente de Taber est en dollars américains, de sorte qu'elle doit être couverte économiquement contre le risque de change.

Certaines ventes sont effectuées en dollars américains. Dans le cas de ces ventes, la valeur du sucre brut n'est pas couverte puisque les contrats à terme normalisés correspondants sont également en dollars américains. Seules la marge sur le sucre raffiné et la marge sur le fret maritime en dollars américains sont économiquement couvertes contre le risque de change.

Le fret maritime pour le sucre brut est en dollars américains, de sorte que des contrats de change à terme de gré à gré sont conclus pour couvrir le risque de change.

c) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Au 28 septembre 2019, la Société disposait d'un emprunt en trésorerie à court terme de 17,0 millions de dollars (12,0 millions de dollars au 29 septembre 2018) et d'un emprunt en trésorerie à long terme de 160,0 millions de dollars (160,0 millions de dollars au 29 septembre 2018). Elle obtient normalement une acceptation bancaire de 30 ou 90 jours pour une tranche variant entre 100,0 millions de dollars et 180,0 millions de dollars des emprunts, et elle contracte des emprunts à taux préférentiel et des acceptations bancaires de plus courte durée en ce qui a trait au reste des emprunts.

Pour atténuer le risque lié aux flux de trésorerie futurs découlant des fluctuations des taux d'intérêt, la Société conclut à l'occasion des contrats de swap de taux d'intérêt [se reporter au point d), « Contrats de swap de taux d'intérêt » à la note 11, « Instruments financiers – Instruments financiers dérivés »]. Tous les autres emprunts qui sont contractés au delà du montant notionnel total des contrats de swap sont donc exposés aux fluctuations des taux d'intérêt.

Pour l'exercice clos le 28 septembre 2019, une hausse hypothétique de 50 points de base des taux d'intérêt des emprunts non couverts par le contrat de swap de taux d'intérêt aurait entraîné une augmentation de la perte nette de 0,5 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,5 million de dollars au 29 septembre 2018), alors qu'une baisse aurait eu un effet contraire du même montant sur (la perte nette) le bénéfice net.

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations à l'échéance de celles-ci. Les tableaux qui suivent présentent les échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés.

						28 septembre 2019
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 6 mois	De plus de 6 mois et jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	$	$	$	$	$	$
Passifs financiers non dérivés						
Facilité de crédit renouvelable	177 000	177 000	17 000	–	–	160 000
Fournisseurs et autres créditeurs	117 731	117 731	117 731	–	–	–
Obligations liées aux contrats de location-financement	881	1 025	89	81	117	738
	295 612	295 756	134 820	81	117	160 738
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net)[i)]	32	(4 684)	5 804	(17 368)	7 680	(800)
Contrats de change à terme (montant net)[i)]	(353)	(99 674)	(77 736)	(11 443)	(9 112)	(1 383)
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats sur le gaz naturel[i)]	3 558	37 863	4 256	3 565	8 498	21 544
Intérêt sur les contrats de swap	1 103	9 341	939	922	1 811	5 669
	4 340	(57 154)	(66 737)	(24 324)	8 877	25 030
	299 952	238 602	68 083	(24 243)	8 994	185 768

i) Selon les montants notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

d) Risque de liquidité (suite)

						29 septembre 2018
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Jusqu'à 6 mois	De plus de 6 mois et jusqu'à 12 mois	De plus de 12 mois et jusqu'à 24 mois	Plus de 24 mois
	$	$	$	$	$	$
Passifs financiers non dérivés						
Facilité de crédit renouvelable	172 000	172 000	12 000	–	–	160 000
Fournisseurs et autres créditeurs	113 777	113 777	113 777	–	–	–
Obligations liées aux contrats de location-financement	114	121	28	28	56	9
	285 891	285 898	125 805	28	56	160 009
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net						
Contrats à terme normalisés sur le sucre (montant net)[i)]	(229)	831	1 426	(13 359)	13 224	(460)
Contrats de change à terme (montant net)[i)]	(3 245)	(69 943)	(75 765)	1 046	5 142	(366)
Autres passifs à long terme	773	773	773	–	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces						
Contrats sur le gaz naturel[i)]	4 432	38 928	3 070	3 446	8 811	23 601
Intérêt sur les contrats de swap	(2 474)	5 505	837	783	1 445	2 440
	(743)	(23 906)	(69 659)	(8 084)	28 622	25 215
	285 148	261 992	56 146	(8 056)	28 678	185 224

i) Selon les notionnels tels qu'ils sont présentés ci-dessus.

Les débentures subordonnées convertibles non garanties de 155,3 millions de dollars ont été exclues de ce qui précède en raison de l'option qu'a la Société de s'acquitter de son obligation au moment du remboursement ou de l'échéance en émettant des actions.

La Société effectue des emprunts aux termes de sa facilité de crédit renouvelable (se reporter à la note 17, « Facilité de crédit renouvelable »). La Société a l'intention de maintenir un niveau d'endettement aux termes de la facilité de crédit renouvelable compris entre 100,0 millions de dollars et 180,0 millions de dollars. Tous les autres passifs financiers non dérivés devraient être financés au moyen des clients et autres débiteurs recouvrés et des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation.

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

d) Risque de liquidité (suite)

Les instruments financiers dérivés au titre des contrats sur le sucre brut, sur le gaz naturel et de change à terme devraient être financés au moyen du fonds de roulement de la Société.

Au 28 septembre 2019, la Société disposait d'une ligne de crédit inutilisée de 88,0 millions de dollars (93,0 millions de dollars au 29 septembre 2018), d'un solde de trésorerie de 0,3 million de dollars (2,1 millions de dollars au 29 septembre 2018) et d'un solde de découvert bancaire de 8,3 millions de dollars (5,5 millions de dollars au 29 septembre 2018).

e) Risque de marchandises

Le risque de marchandises correspond au risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs attendus de celui-ci varient en raison de fluctuations des prix des marchandises.

La Société conclut deux types de contrats sur marchandises.

i) Sucre

Pour se protéger contre les fluctuations du sucre brut sur le marché mondial, la Société suit un programme de couverture rigoureux pour tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné. Chaque fois qu'un fournisseur de sucre fixe le prix du sucre brut, un contrat à terme normalisé sur le sucre correspondant est vendu pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. Chaque fois qu'un client fixe le prix du sucre raffiné, le volume correspondant de sucre brut est acheté pour les mêmes quantités, périodes et valeurs sous-jacentes. La Société a comme politique de couvrir tous les achats de sucre de canne brut et toutes les ventes de sucre raffiné lorsque les prix sont fixés par ses fournisseurs et clients. Elle surveille, chaque jour, ses positions nettes sur les contrats à terme normalisés sur le sucre par rapport aux promesses d'achats et de ventes de marchandises à prix établis pour s'assurer que les couvertures appropriées ont été conclues.

Le conseil d'administration a approuvé un programme de pré-couverture économique relativement aux opérations de la Société visant la betterave. Ce programme a recours à des contrats à terme normalisés sur le sucre et il vise certaines ventes de sucre de betteraves qui auront lieu dans l'avenir, à la condition que des contrats avec les producteurs de betteraves à sucre de l'Alberta soient en vigueur au moment opportun.

Le conseil d'administration a également approuvé un portefeuille de négociation comprenant des contrats dérivés sur le sucre visant un maximum de 25 000 tonnes métriques. Il évalue chaque trimestre les résultats obtenus.

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

e) Risque de marchandises (suite)

ii) Gaz naturel

Afin d'atténuer le risque global de prix lié aux achats de gaz naturel destiné aux activités de fabrication, le conseil d'administration a approuvé l'utilisation de contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Les contrats à terme normalisés sur le gaz naturel ne sont pas conclus à des fins de spéculation. Le conseil d'administration examine, chaque trimestre, la position des contrats sur le gaz naturel.

Au 28 septembre 2019, la Société avait conclu les contrats sur marchandises suivants.

	Contrats à terme normalisés sur le sucre			**Contrats sur le gaz naturel**		
	Volume (tonnes métriques)	**Valeur moyenne actuelle ($ US)**	**Valeur actuelle des contrats ($ US)**	**Contrats (10 000 MBtu)**	**Valeur moyenne actuelle ($ US)**	**Valeur actuelle des contrats ($ US)**
Achats	**333 725**	**282,92**	**$ 94 419**	**1 127**	**22,98**	**$ 25 896 $**
Ventes	**(320 872)**	**283,24**	**(90 883)**	—	—	—
	12 853	**s. o.**	**$ 3 536**	**1 127**	**22,98**	**$ 25 896 $**
Taux de change à la clôture de la période			**1,3247**			**1,3247**
Valeur nette ($ CA)			**4 684 $**			**34 304 $**

Au 29 septembre 2018, la Société avait conclu les contrats sur marchandises suivants.

	Contrats à terme normalisés sur le sucre			Contrats sur le gaz naturel		
	Volume (tonnes métriques)	Valeur moyenne actuelle ($ US)	Valeur actuelle des contrats ($ US)	Contrats (10 000 MBtu)	Valeur moyenne actuelle ($ US)	Valeur actuelle des contrats ($ US)
Achats	542 119	252,49	$ 136 880	1 090	24,50	$ 26 704 $
Ventes	(541 154)	254,13	(137 523)	—	—	—
	965	s. o.	$ (643)	1 090	24,50	$ 26 704 $
Taux de change à la clôture de la période			1,2918			1,2918
Valeur nette ($ CA)			(831) $			34 496 $

11. Instruments financiers (suite)

Risques (suite)

e) Risque de marchandises (suite)

ii) Gaz naturel (suite)

Au 28 septembre 2019, une hausse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,05 $ US la livre (soit environ 110,0 $ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution de la perte nette d'environ 1,4 million de dollars, selon le risque ponctuel au 28 septembre 2019 (augmentation du bénéfice net de 0,1 million de dollars au 29 septembre 2018 pour une hausse de 0,05 $ US la livre). Une baisse hypothétique de la valeur du sucre brut de 0,02 $ US la livre (soit environ 44,00 $ US la tonne métrique), toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation de la perte nette d'environ 0,5 million de dollars (diminution du bénéfice net de 0,1 million de dollars au 29 septembre 2018 pour une baisse de 0,02 $ US).

À l'exception de la précouverture visant la betterave, la direction est d'avis que les hypothèses dont il est question précédemment ne sont pas représentatives étant donné que la Société détient des contrats d'achat de sucre brut avec livraison physique et des contrats de vente de sucre raffiné avec livraison physique qui, dès leur réalisation, contrebalanceraient dans une large mesure les profits ou les pertes qui découleraient d'une diminution ou d'une augmentation du cours des marchandises. Au 28 septembre 2019 et au 29 septembre 2018, la Société ne disposait d'aucun contrat de précouverture visant la betterave. Au 28 septembre 2019, une hausse hypothétique de la valeur marchande du gaz naturel de 1,00 $ US, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une diminution de la perte nette de 11,0 millions de dollars (augmentation du bénéfice net de 10,4 millions de dollars au 29 septembre 2018) en raison des variations de la juste valeur des contrats à terme normalisés sur le gaz naturel. Une baisse hypothétique de la valeur marchande du gaz naturel de 1,00 $ US, toutes les autres variables demeurant constantes, aurait entraîné une augmentation de la perte nette de 11,0 millions de dollars (diminution du bénéfice net de 10,4 millions de dollars au 29 septembre 2018).

La direction est d'avis que ces incidences concernant le gaz naturel ne sont pas représentatives puisque les écarts se contrebalancent en grande partie à l'achat et à l'utilisation du gaz naturel. À cette date, les gains et pertes sur la liquidation des contrats sur le gaz naturel contrebalanceraient en grande partie les augmentations ou les diminutions correspondantes lors des opérations physiques réelles.

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments dérivés correspond au montant estimé que la Société recevrait ou paierait pour liquider les instruments à la date de clôture. Les justes valeurs ont été déterminées par référence aux prix disponibles sur les marchés où ces instruments sont négociés, soumis aux ajustements de crédit le cas échéant. Les justes valeurs de tous les instruments dérivés avoisinent la valeur comptable de ces derniers, et elles sont comptabilisées sous des postes distincts dans les états consolidés de la situation financière.

Les justes valeurs des instruments financiers ont été établies comme il est indiqué ci-après :

i) Trésorerie: en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

ii) Liquidités soumises à des restrictions : la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

iii) Clients et autres débiteurs de même que fournisseurs et autres créditeurs : leur valeur comptable avoisine leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

iv) Emprunts sur la facilité de crédit renouvelable : leur valeur comptable avoisine leur juste valeur puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

v) Les justes valeurs des actifs et passifs dérivés sont estimées au moyen de modèles d'évaluation normalisés pour le secteur. Lorsqu'il y a lieu, ces modèles permettent de prévoir les flux de trésorerie futurs et de les actualiser au moyen de données observables fondées sur le marché, notamment les courbes de taux d'intérêt, les écarts de taux, les prix du gas naturel, les cours du change ainsi que les prix à terme et les prix au comptant des devises.

vi) La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties a été fondée sur les cotes boursières d'instruments identiques.

vii) Se reporter à la note 21, « Obligations liées aux contrats de location-financement ».

viii) La juste valeur de la contrepartie conditionnelle a été actualisée et calculée selon une prévision pondérée en fonction de la probabilité (se reporter à la note 8, « Liquidités soumises à des restrictions »).

11. Instruments financiers (suite)

Juste valeur des instruments financiers (suite)

Les tableaux qui suivent présentent une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers à la clôture de l'exercice ainsi que leur niveau de classement dans la hiérarchie des justes valeurs.

		28 septembre 2019		29 septembre 2018	
	Niveau de la hiérarchie des justes valeurs	**Valeurs comptables**	**Justes valeurs**	Valeurs comptables	Justes valeurs
		$	**$**	$	$
Actifs financiers :					
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre	Niveau 1	**–**	**–**	229	229
Contrats de change à terme	Niveau 2	**353**	**353**	3 245	3 245
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces					
Swap de taux d'intérêt	Niveau 2	**–**	**–**	2 474	2 474
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti :					
Trésorerie	Niveau 1	**284**	**284**	2 101	2 101
Liquidités soumises à des restrictions	Niveau 1	**–**	**–**	846	846
Clients et autres débiteurs	s. o.	**85 823**	**85 823**	81 736	81 736
Impôt sur le résultat à recevoir	s. o.	**1 977**	**1 977**	–	–
Total des actifs financiers		**88 437**	**88 437**	90 631	90 631
Passifs financiers :					
Instruments financiers dérivés évalués à la juste valeur par le biais du résultat net					
Contrats à terme normalisés sur le sucre	Niveau 2	**32**	**32**	–	–
Instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie efficaces :					
Contrats à terme normalisés sur le gaz naturel	Niveau 2	**3 558**	**3 558**	4 432	4 432
Swap de taux d'intérêt	Niveau 2	**1 103**	**1 103**	–	–
Passifs financiers comptabilisés au coût amorti :					
Découvert bancaire	Niveau 1	**8 325**	**8 325**	5 469	5 469
Facilité de crédit renouvelable	s. o.	**177 000**	**177 000**	172 000	172 000
Fournisseurs et autres créditeurs	s. o.	**117 731**	**117 731**	113 777	113 777
Impôts sur le résultat à payer	s. o.	**–**	**–**	3 506	3 506
Obligations liées aux contrats de location-financement	s. o.	**881**	**881**	114	114
Autres passifs à long terme	Niveau 3	**–**	**–**	773	773
Débentures convertibles subordonnées non garanties	Niveau 1	**144 230**	**158 010**	142 421	157 464
Total des passifs financiers		**452 860**	**466 640**	442 492	457 535

12. Immobilisations corporelles

	Terrains	Bâtiments	Matériel et outillage	Barils	Mobilier et agencements	Contrats de location-financement	Travaux en cours	Total
	$	$	$	$	$	$	$	$
Coût ou coût présumé								
Solde au 30 septembre 2017	17 949	66 631	270 044	2 237	7 528	417	13 947	378 753
Entrées au moyen de regroupements d'entreprises	140	3 347	4 616	—	29	—	—	8 132
Entrées	—	—	1 771	349	110	6	22 524	24 760
Transfert	—	3 490	17 242	—	572	—	(21 304)	—
Effet des variations des cours de change	—	—	15	3	1	5	—	24
Solde au 29 septembre 2018	18 089	73 468	293 688	2 589	8 240	428	15 167	411 669
Entrées	**—**	**630**	**1 578**	**36**	**123**	**897**	**23 725**	**26 989**
Transfert	**—**	**1 241**	**20 674**	**—**	**288**	**—**	**(22 203)**	**—**
Dispositions	**—**	**(9)**	**(752)**	**—**	**(1 955)**	**—**	**—**	**(2 716)**
Effet des variations des cours de change	**—**	**—**	**11**	**3**	**1**	**3**	**—**	**18**
Solde au 28 septembre 2019	**18 089**	**75 330**	**315 199**	**2 628**	**6 697**	**1 328**	**16 689**	**435 960**
Amortissement								
Solde au 30 septembre 2017	—	22 559	161 201	57	4 128	108	—	188 053
Amortissement pour l'exercice	—	1 725	11 807	412	709	63	—	14 716
Effet des variations des cours de change	—	—	1	—	—	—	—	1
Solde au 29 septembre 2018	—	24 284	173 009	469	4 837	171	—	202 770
Amortissement pour l'exercice	**—**	**1 873**	**12 258**	**439**	**781**	**98**	**—**	**15 449**
Dispositions	**—**	**(9)**	**(706)**	**—**	**(1 955)**	**—**	**—**	**(2 670)**
Effet des variations des cours de change	**—**	**—**	**2**	**1**	**—**	**—**	**—**	**3**
Solde au 28 septembre 2019	**—**	**26 148**	**184 563**	**909**	**3 663**	**269**	**—**	**215 552**
Valeur comptable nette								
Au 29 septembre 2018	18 089	49 184	120 679	2 120	3 403	257	15 167	208 899
Au 28 septembre 2019	**18 089**	**49 182**	**130 636**	**1 719**	**3 034**	**1 059**	**16 689**	**220 408**

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018.

Toute subvention reçue est portée en réduction des entrées d'immobilisations corporelles. Une somme de 4 millions de dollars a été comptabilisée à cet effet pour l'exercice en cours.

Toutes les immobilisations corporelles ont été données en garantie à l'égard de la facilité de crédit (se reporter à la note 17, « Facilité de crédit renouvelable »).

13. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Relations clients	Marques[1)]	Autres	Total
	$	$	$	$	$
Coût					
Solde au 30 septembre 2017	3 880	25 203	3 850	284	33 217
Entrées au moyen de regroupements d'entreprises	87	9 220	2 000	—	11 307
Entrées	94	—	—	290	384
Effet des variations des cours de change	—	119	21	—	140
Solde au 29 septembre 2018	4 061	34 542	5 871	574	45 048
Entrées	**172**	—	—	—	**172**
Dispositions	**(203)**	—	—	—	**(203)**
Effet des variations des cours de change	—	**81**	**16**	—	**97**
Solde au 28 septembre 2019	**4 030**	**34 623**	**5 887**	**574**	**45 114**
Amortissement					
Solde au 30 septembre 2017	1 842	352	—	149	2 343
Amortissement pour l'exercice	317	3 395	—	46	3 758
Solde au 29 septembre 2018	2 159	3 747	—	195	6 101
Amortissement pour l'exercice	**279**	**3 465**	—	**28**	**3 772**
Dispositions	**(203)**	—	—	—	**(203)**
Solde au 28 septembre 2019	**2 235**	**7 212**	—	**223**	**9 670**
Valeur comptable nette					
Au 29 septembre 2018	1 902	30 795	5 871	379	38 947
Au 28 septembre 2019	**1 795**	**27 411**	**5 887**	**351**	**35 444**

[1)] À durée de vie indéfinie.

14. Autres actifs

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Frais de financement différés nets	**925**	975
Autres	**3**	10
	928	985

Les frais de financement différés représentent les honoraires et frais liés à la négociation de l'accord de crédit de cinq ans. Les emprunts effectués aux termes de la facilité de crédit renouvelable sont des emprunts à court terme, et ils peuvent être remboursés en tout temps. Par conséquent, les frais de financement différés sont présentés séparément et ils ne sont pas imputés à la dette (se reporter à la note 17, « Facilité de crédit renouvelable »).

Le 9 juillet 2019, la Société a acquitté des frais de financement de 0,1 million de dollars afin de modifier sa facilité de crédit renouvelable existante.

Ces frais, ainsi que le solde impayé des frais de financement différés antérieurement, sont amortis sur la durée prorogée de la facilité de crédit renouvelable, qui vient maintenant à échéance le 28 juin 2024.

15. Actifs et passifs d'impôt différé

Les actifs (passifs) d'impôt différé comprennent les écarts temporaires suivants.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Actifs		
Avantages du personnel	**13 267**	8 330
Instruments financiers dérivés	**1 339**	1 299
Report en avant de pertes	**3 548**	1 518
Provisions	**435**	583
Immobilisations incorporelles	**58**	41
Autres	**1 037**	1 205
	19 684	12 976
Passifs		
Immobilisations corporelles	**(29 465)**	(29 260)
Instruments financiers dérivés	**(565)**	(1 517)
Goodwill	**(2 537)**	(2 509)
Frais de financement différés	**(549)**	(417)
Immobilisations incorporelles	**(7 894)**	(8 694)
Autres	**(1 616)**	(1 841)
	(42 626)	(44 238)
Actifs (passifs) nets		
Immobilisations corporelles	**(29 465)**	(29 260)
Immobilisations incorporelles	**(7 836)**	(8 653)
Avantages du personnel	**13 267**	8 330
Instruments financiers dérivés	**774**	(218)
Report en avant de pertes	**3 548**	1 518
Goodwill	**(2 537)**	(2 509)
Provisions	**435**	583
Frais de financement différés	**(549)**	(417)
Autres	**(579)**	(636)
	(22 942)	(31 262)

15. Actifs et passifs d'impôt différé (suite)

L'évolution des écarts temporaires au cours des exercices considérés se présente comme suit.

	Solde au 29 septembre 2018	**Comptabilisé dans le résultat net**	**Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global**	**Comptabilisé dans les capitaux propres**	**Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises**	**Solde au 28 septembre 2019**
Immobilisations corporelles	**(29 260)**	**(205)**	—	—	—	**(29 465)**
Immobilisations incorporelles	**(8 653)**	**817**	—	—	—	**(7 836)**
Avantages du personnel	**8 330**	**(257)**	**5 194**	—	—	**13 267**
Instruments financiers dérivés	**(218)**	**(251)**	**1 243**	—	—	**774**
Report en avant de pertes	**1 518**	**2 030**	—	—	—	**3 548**
Goodwill	**(2 509)**	**(28)**	—	—	—	**(2 537)**
Provisions	**583**	**(148)**	—	—	—	**435**
Frais de financement différés	**(417)**	**(132)**	—	—	—	**(549)**
Autres	**(636)**	**57**	—	—	—	**(579)**
	(31 262)	**1 883**	**6 437**	—	—	**(22 942)**

	Solde au 30 septembre 2017	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisé dans les capitaux propres	Acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises	Solde au 29 septembre 2018
Immobilisations corporelles	(27 763)	76	—	—	(1 573)	(29 260)
Immobilisations incorporelles	(6 461)	779	—	—	(2 971)	(8 653)
Avantages du personnel	10 279	(186)	(1 763)	—	—	8 330
Instruments financiers dérivés	1 354	(1 581)	9	—	—	(218)
Report en avant de pertes	110	1 408	—	—	—	1 518
Goodwill	(2 418)	(91)	—	—	—	(2 509)
Provisions	585	(2)	—	—	—	583
Frais de financement différés	(337)	(80)	—	—	—	(417)
Autres	1 118	(595)	—	(1 159)	—	(636)
	(23 533)	(272)	(1 754)	(1 159)	(4 544)	(31 262)

16. Goodwill

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Solde à l'ouverture de l'exercice	**333 007**	316 949
Entrées au moyen de regroupements d'entreprises	**–**	16 058
Dépréciation du goodwill	**(50 000)**	–
Solde à la clôture de l'exercice	**283 007**	333 007

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie sont affectés aux secteurs d'exploitation de la Société, lesquels représentent, au sein de la Société, les niveaux les plus bas auquels le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet d'un suivi pour les besoins de la gestion interne, de la façon suivante.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Sucre		
Goodwill	**229 952**	229 952
Produits de l'érable		
Goodwill	**53 055**	103 055
Marques	**5 887**	5 871
	288 894	338 878

Au moment d'évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'une dépréciation, la valeur comptable des secteurs (y compris le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie) est comparée à leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable des secteurs correspond à la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur, diminuée des coûts de la disposition.

Secteur du sucre

La Société a effectué un test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 28 septembre 2019, et les montants recouvrables estimés dépassaient la valeur comptable des secteurs. Par conséquent, aucune dépréciation n'a été relevée.

16. Goodwill (suite)

Secteur du sucre (suite)

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les valeurs affectées à ces hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2019
	%
Taux d'actualisation avant impôt	10,6
Taux de croissance final	2,0
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	6,4

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. À l'instar des hypothèses auxquelles recourrait un participant au marché, le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte des éléments suivants.

- La projection relative à la croissance des produits pour le premier exercice tient compte des volumes de ventes prévus et celle pour les exercices subséquents tient compte des niveaux de croissance moyens des cinq derniers exercices et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes et des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Selon la direction, il y a deux hypothèses principales qui pourraient amener la valeur comptable à dépasser la valeur recouvrable. Le tableau qui suit présente le montant selon lequel la valeur attribuée à ces hypothèses devrait être modifiée séparément pour faire en sorte que la valeur recouvrable soit égale à la valeur comptable.

	2019
	%
Taux d'actualisation avant impôt	7,3
Taux de croissance du BAIIA prévu	(6,2)

16. Goodwill (suite)

Secteur des produits de l'érable

La Société a effectué le test de dépréciation annuel à l'égard du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie au 28 septembre 2019.

Le montant recouvrable est calculé en fonction de la valeur d'utilité. Les principales hypothèses utilisées pour l'estimation du montant recouvrable figurent ci-après. Les valeurs affectées à ces hypothèses correspondent aux prévisions de la direction quant à l'évolution des tendances qui caractériseront les secteurs pertinents et se fondent sur des données historiques provenant à la fois de sources extérieures et de sources intérieures.

	2019
	%
Taux d'actualisation avant impôt	13,3
Taux de croissance final	2,8
Taux de croissance du BAIIA prévu (moyenne pour les cinq prochains exercices)	7,3

Le taux d'actualisation correspond à une mesure avant impôt estimée en fonction de données historiques sur le coût moyen pondéré du capital constaté pour le secteur ajusté pour l'incidence des risques et l'impôt.

Les projections en matière de flux de trésorerie comprennent les prévisions pour cinq ans et le taux de croissance final par la suite. À l'instar des hypothèses auxquelles recourrait un participant au marché, le taux de croissance final repose sur la meilleure estimation de la direction relative au taux de croissance composé annuel à long terme du BAIIA.

L'estimation du BAIIA prévu est fondée sur des résultats antérieurs ajustés pour tenir compte des éléments suivants.

- La projection relative à la croissance des produits pour le premier exercice tient compte des volumes de ventes prévus, ajustés pour tenir compte des incertitudes, et celle pour les exercices subséquents tient compte des niveaux de croissance moyens passés et de l'estimation de l'augmentation des volumes de ventes et des prix pour les cinq prochains exercices. Il a été supposé que les prix de vente augmenteraient en fonction de l'inflation prévue pour les cinq prochains exercices.

Par suite du test, la Société a comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 50,0 millions de dollars pour l'exercice clos le 28 septembre 2019. Une fois que la perte de valeur pour le secteur produits de l'érable a été inscrite, la valeur recouvrable est égale à la valeur comptable.

17. Facilité de crédit renouvelable

Le 9 juillet 2019, la Société a exercé l'option lui permettant de proroger l'échéance de sa facilité de crédit renouvelable jusqu'au 28 juin 2024 et a apporté quelques modifications minimes à cette facilité, lesquelles n'ont pas d'incidence sur ses emprunts à rembourser ou sur ses clauses restrictives de nature financière. Une somme de 0,1 million de dollars a été versée en frais de financement.

Le 20 décembre 2017, la Société a modifié sa facilité de crédit renouvelable existante, accroissant ainsi le crédit mis à sa disposition de 40,0 millions de dollars en exerçant l'option accordéon intégrée dans la facilité de crédit renouvelable (les « emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon »). Un montant total de 0,1 million de dollars a été versé en frais de financement (se reporter à la note 14, « Autres actifs »).

Compte tenu de sa facilité de crédit renouvelable modifiée, de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon et de ses emprunts supplémentaires effectués en vertu de l'option accordéon pour LBMT, la Société dispose d'un fonds de roulement totalisant 265,0 millions de dollars aux termes duquel elle peut emprunter des fonds au taux préférentiel, au TIOL ou au taux des acceptations bancaires, majoré de 20 à 250 points de base, si elle respecte certains ratios financiers.

Certains actifs de la Société, notamment des comptes clients, des stocks et des immobilisations corporelles, ont été donnés en garantie quant à la facilité de crédit renouvelable. Au 28 septembre 2019, des actifs de 422,2 millions de dollars ont été donnés en garantie (407,8 millions de dollars au 29 septembre 2018).

17. Facilité de crédit renouvelable (suite)

Les montants suivants étaient impayés aux dates indiquées ci-après.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Montant impayé sur la facilité de crédit renouvelable		
Courant	**17 000**	12 000
Non courant	**160 000**	160 000
	177 000	172 000

La valeur comptable de la facilité de crédit renouvelable avoisine la juste valeur de celle-ci, puisque les emprunts portent intérêt à des taux variables.

18. Fournisseurs et autres créditeurs

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Dettes fournisseurs	**96 150**	91 675
Autres créditeurs non commerciaux	**2 907**	2 754
Engagements liés au personnel	**9 238**	9 897
Dividendes à verser aux actionnaires	**9 440**	9 451
	117 735	113 777

Étant donné que le sirop d'érable n'est produit qu'une fois par année, les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (les « PPAQ ») permettent aux acheteurs autorisés d'étaler le paiement de leurs achats sur le reste de l'année (jusqu'en février). Une fois que la classification du sirop est établie, la Société doit payer 30 % du coût du sirop le 15e jour du mois suivant. Le solde impayé porte intérêt (au taux préférentiel majoré de 1 %) et il est payé en quatre versements mensuels (novembre, décembre, janvier et février). Les comptes fournisseurs comprenaient un montant de 62,3 millions de dollars au 28 septembre 2019 (61,8 millions de dollars au 29 septembre 2018).

Au cours de l'exercice, plus de 89 % des achats de sirop d'érable ont été effectués auprès des PPAQ.

Les engagements liés au personnel représentent l'obligation de la Société envers les membres du personnel actuels et anciens au titre des salaires et droits à des congés accumulés dont le règlement est attendu dans l'année qui suit la clôture de l'exercice.

L'exposition de la Société aux risques de change et de liquidité relatifs aux fournisseurs et autres créditeurs est présentée à la note 11, « Instruments financiers ».

19. Autres passifs à long terme

	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Contrepartie conditionnelle à payer	**Solde du prix d'achat à payer**	**Total**	Contrepartie conditionnelle à payer	Solde du prix d'achat à payer	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Solde d'ouverture	**773**	**–**	**773**	4 469	822	5 291
Charge de désactualisation	**77**	**–**	**77**	190	8	198
Écart de conversion	**–**	**–**	**–**	–	30	30
Paiement effectué	**(850)**	**–**	**(850)**	(3 886)	(860)	(4 746)
Solde de clôture	**–**	**–**	**–**	773	–	773
Présentation sous les rubriques suivantes :						
Courant	**–**	**–**	**–**	773	–	773
Non courant	**–**	**–**	**–**	–	–	–
	–	**–**	**–**	773	–	773

20. Provisions

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Solde d'ouverture	**2 205**	2 231
Nouvelles provisions	**70**	724
Provisions utilisées au cours de la période	**(578)**	(750)
Solde de clôture	**1 697**	2 205
Présentation sous les rubriques suivantes :		
Courant	**878**	1 006
Non courant	**819**	1 199
	1 697	2 205

Les provisions sont composées d'obligations liées à la mise hors service d'immobilisations qui correspondent au coût futur que la Société a prévu engager relativement au désamiantage des installations d'exploitation et aux réservoirs de stockage des huiles usées, de déchets chimiques ou d'autres matières dangereuses pour lesquels la Société a été en mesure de déterminer les coûts.

Le total du passif estimé au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations peut varier selon les modifications des lois et des règlements et à mesure que de nouvelles informations sur les activités de la Société sont disponibles. Le cas échéant, les modifications futures du montant total du passif estimé découlant de modifications des exigences, des lois, des règlements et des hypothèses concernant les activités d'exploitation seront comptabilisées de façon prospective à titre de changement d'estimations.

21. Obligations liées aux contrats de location-financement

La Société loue du matériel mobile. Ces contrats sont assortis d'un taux d'intérêt de 5,65 % et de dates d'échéance tombant au cours de l'exercice 2020. La Société loue également un entrepôt. Ce contrat de location est assorti d'un taux d'intérêt de 3,66 % et d'une date d'échéance tombant au cours de l'exercice 2028. Les contrats de location transfèrent la quasi-totalité des avantages liés à l'utilisation du matériel et de l'entrepôt à la Société.

Les passifs en cours se présentent comme suit.

	28 septembre 2019		29 septembre 2018	
	Valeurs comptables	**Justes valeurs**	Valeurs comptables	Justes valeurs
	$	**$**	$	$
Obligations liées aux contrats de location-financement	**881**	**881**	114	114

Les obligations liées aux contrats de location-financement se présentent comme suit.

	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Paiements minimaux futurs au titre de la location	**Intérêts**	**Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location**	Paiements minimaux futurs au titre de la location	Intérêts	Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location
	$	**$**	**$**	$	$	$
Moins de un an	**170**	**31**	**139**	55	5	50
Plus de un an et jusqu'à cinq ans	**435**	**83**	**352**	66	2	64
Plus de cinq ans	**420**	**30**	**390**	–	–	–
	1 025	**144**	**881**	121	7	114

22. Avantages du personnel

La Société est la promotrice de régimes de retraite à prestations définies (les « régimes de retraite ») ainsi que de régimes de soins de santé, d'assurance-maladie et d'assurance-vie (les « autres régimes d'avantages sociaux ») offerts à ses salariés.

Le tableau suivant présente un rapprochement des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Juste valeur des actifs des régimes :		
Régimes de retraite	**105 323**	104 362
Obligation au titre des prestations définies :		
Régimes de retraite	**139 952**	120 650
Autres régimes d'avantages sociaux	**17 181**	15 206
	157 133	135 856
Situation de capitalisation :		
Régimes de retraite	**(34 628)**	(16 288)
Autres régimes d'avantages sociaux	**(17 182)**	(15 206)
	(51 810)	(31 494)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux passifs des régimes	**19 363**	(4 911)
Ajustement lié à l'expérience relatif aux actifs des régimes	**(539)**	1 732

La Société a déterminé, en se fondant sur les modalités et conditions des régimes de retraite à prestations définies et sur les exigences réglementaires (telles que les exigences de financement minimal) auxquelles sont assujettis les régimes des pays respectifs, que la valeur actualisée des remboursements ou des réductions de cotisations futures n'est pas inférieure au total de la juste valeur des actifs des régimes diminué du total de la valeur actualisée des obligations. Par conséquent, aucune diminution de l'actif au titre des régimes à prestations définies ne s'avérait nécessaire au 28 septembre 2019 (aucune diminution de l'actif au titre des prestations définies au 29 septembre 2018).

La Société évalue ses obligations au titre des prestations constituées ainsi que la juste valeur des actifs des régimes aux fins de la comptabilité à la clôture de chaque exercice. Les dernières évaluations actuarielles aux fins de l'établissement de la situation de capitalisation des régimes de retraite ont été effectuées en date du 31 décembre 2016 et du 1er janvier 2017, et les prochaines évaluations obligatoires le seront en date du 31 décembre 2019.

22. Avantages du personnel (suite)

La répartition des actifs des principales catégories d'actifs des régimes s'établit comme suit.

	28 septembre 2019		29 septembre 2018	
	%	**$**	**%**	$
Instruments de capitaux propres	**61,4**	**64 668**	60,9	63 557
Obligations d'État	**35,4**	**37 285**	36,6	38 196
Trésorerie et titres à court terme	**3,2**	**3 370**	2,5	2 609
	100,0	**105 323**	100,0	104 362

Le comité de retraite rédige la documentation sur la gestion de la répartition des actifs, révise la politique de placement et, lorsque des modifications importantes y sont apportées, en recommande l'approbation par le conseil d'administration. Il fait également un suivi semestriel de la répartition des actifs des régimes de retraite afin de s'assurer du respect des limites établies à cet égard.

À la lumière des données historiques, les cotisations aux régimes de retraite à prestations définies devraient s'élever à environ 3,7 millions de dollars pour l'exercice 2020.

Les régimes de retraite exposent la Société aux risques énumérés ci-après.

i) Risque de placement

L'obligation au titre des prestations définies est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation. Si le rendement des fonds est inférieur au taux d'actualisation, il y a création d'un déficit.

ii) Risque de taux d'intérêt

Toute variation des taux obligataires aura une incidence sur l'obligation au titre des prestations définies.

iii) Risque d'inflation

Le calcul de l'obligation au titre des prestations définies repose sur un taux d'inflation hypothétique. Un taux d'inflation réel supérieur à celui prévu aura pour effet d'accroître la valeur de l'obligation au titre des prestations définies.

22. Avantages du personnel (suite)

Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Régimes de retraite	**Autres régimes d'avantages sociaux**	**Total**	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies :						
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	**120 650**	**15 206**	**135 856**	121 886	17 733	139 619
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**2 370**	**235**	**2 605**	2 388	282	2 670
Coûts des services passés	**–**	–	–	(1 478)	–	(1 478)
Réévaluations des autres avantages à long terme	**(8)**	**(103)**	**(111)**	10	(56)	(46)
Coût financier	**4 587**	**565**	**5 152**	4 528	652	5 180
Cotisations des membres du personnel	**982**	**–**	**982**	1 003	–	1 003
Paiements de prestations par le régime	**(5 217)**	**–**	**(5 217)**	(4 512)	–	(4 512)
Paiements de prestations par l'employeur	**(862)**	**(635)**	**(1 497)**	(1 037)	(632)	(1 669)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses démographiques	–	**(56)**	**(56)**	–	(2 427)	(2 427)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de changements dans les hypothèses financières	**17 208**	**2 000**	**19 208**	(814)	(210)	(1 024)
(Gains actuariels) pertes actuarielles découlant de l'expérience concernant les participants	**242**	**(31)**	**211**	(1 324)	(136)	(1 460)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	**139 952**	**17 181**	**157 133**	120 650	15 206	135 856
Variation de la juste valeur des actifs des régimes :						
Juste valeur des actifs des régimes à l'ouverture de l'exercice	**104 362**	**–**	**104 362**	100 450	–	100 450
Produit d'intérêts	**4 022**	–	**4 022**	3 835	–	3 835
Rendement des actifs des régimes (compte non tenu du produit d'intérêts)	**(539)**	–	**(539)**	1 732	–	1 732
Cotisations patronales	**2 972**	**635**	**3 607**	3 251	632	3 883
Cotisations des membres du personnel	**982**	–	**982**	1 003	–	1 003
Paiements de prestations par le régime	**(5 217)**	–	**(5 217)**	(4 512)	–	(4 512)
Paiements de prestations par l'employeur	**(862)**	**(635)**	**(1 497)**	(1 037)	(632)	(1 669)
Charges au titre des régimes	**(397)**	–	**(397)**	(360)	–	(360)
Juste valeur des actifs des régimes à la clôture de l'exercice	**105 323**	**–**	**105 323**	104 362	–	104 362

22. Avantages du personnel (suite)

Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1er janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours de l'exercice 2018.

Le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit.

	28 septembre 2019		29 septembre 2018	
	Régimes de retraite	**Autres régimes d'avantages sociaux**	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	**%**	%	%
Participants actifs aux régimes	**47,2**	**43,8**	45,8	41,6
Participants retraités	**48,4**	**56,2**	49,9	58,4
Participants aux régimes différés	**1,3**	**–**	1,3	–
Autres	**3,1**	**–**	3,0	–
	100,0	**100,0**	100,0	100,0

La charge au titre des régimes de retraite à prestations définies de la Société s'est établie comme suit.

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Régimes de retraite	**Autres régimes d'avantages sociaux**	**Total**	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Coûts des régimes de retraite comptabilisés dans (la perte nette) le bénéfice net :						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**2 370**	**235**	**2 605**	2 388	282	2 670
Coût des services passés	**–**	**–**	**–**	(1 478)	–	(1 478)
Charges liées aux régimes de retraite	**397**	**–**	**397**	360	–	360
Coût financier net	**565**	**565**	**1 130**	693	652	1 345
Réévaluations des autres avantages à long terme	**(8)**	**(103)**	**(111)**	10	(56)	(46)
Charge de retraite	**3 324**	**697**	**4 021**	1 973	878	2 851
Montants comptabilisés aux postes suivants :						
Coût des ventes	**2 802**	**606**	**3 408**	1 435	555	1 990
Charges administratives et de vente	**522**	**91**	**613**	538	323	861
	3 324	**697**	**4 021**	1 973	878	2 851

22. Avantages du personnel (suite)

Le tableau qui suit présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

	Pour les exercices clos les					
	28 septembre 2019			29 septembre 2018		
	Régimes de retraite	**Autres régimes d'avantages sociaux**	**Total**	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	$	**$**	**$**	$	$	$
Montant cumulé dans le résultat global à l'ouverture de l'exercice	**170**	**(8 954)**	**(8 784)**	4 040	(6 181)	(2 141)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice	**17 989**	**1 913**	**19 902**	(3 870)	(2 773)	(6 643)
Montant cumulé dans le résultat global à la clôture de l'exercice	**18 159**	**(7 041)**	**11 118**	170	(8 954)	(8 784)
Montant comptabilisé au cours de l'exercice après impôt	**13 294**	**1 414**	**14 708**	(2 843)	(2 037)	(4 880)

Les principales hypothèses retenues pour les évaluations actuarielles réalisées sont les suivantes.

	Pour les exercices clos les			
	28 septembre 2019		29 septembre 2018	
	Régimes de retraite	**Autres régimes d'avantages sociaux**	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux
	%	**%**	%	%
Obligation au titre des prestations définies de la Société				
Taux d'actualisation	**3,00**	**3,00**	3,90	3,90
Taux des augmentations de salaire	**2,50**	**3,00**	2,20	3,00
Charge nette au titre des régimes d'avantages sociaux				
Taux d'actualisation	**3,90**	**3,90**	3,85	3,85
Taux des augmentations de salaire	**2,20**	**3,00**	2,20	3,00

22. Avantages du personnel (suite)

Les hypothèses concernant les taux de mortalité futurs sont fondées sur des statistiques publiées et sur les tables de mortalité. Les durées de vie actuelles qui sous-tendent la valeur des passifs au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels		
Hommes	**22,0**	21,9
Femmes	**24,7**	24,6
Longévité à l'âge de 65 ans pour les membres actuels du personnel âgés de 45 ans		
Hommes	**23,5**	23,4
Femmes	**26,0**	26,0

Au 28 septembre 2019, le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux était de 5,67 % (5,73 % au 29 septembre 2018), il sera diminué uniformément jusqu'à 4,00 % en 2040 (4,00 % en 2040 au 29 septembre 2018) et restera à ce niveau par la suite.

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour l'exercice clos le 28 septembre 2019 et la sensibilité des obligations au titre des régimes à prestations définies et des coûts nets des régimes à prestations définies à une variation du taux en pourcentage de chacune de ces hypothèses.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités à chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner la modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

22. Avantages du personnel (suite)

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2019		
	Régimes de retraite	Autres régimes d'avantages sociaux	Total
	$	$	$
(Diminution) augmentation de l'obligation au titre des prestations définies de la Société :			
Taux d'actualisation			
Incidence d'une augmentation de 1 %	**(19 241)**	**(2 228)**	**(21 469)**
Incidence d'une diminution de 1 %	**24 029**	**2 833**	**26 862**
Taux des augmentations de salaire			
Incidence d'une augmentation de 0,5 %	**908**	**6**	**914**
Incidence d'une diminution de 0,5 %	**(1 458)**	**(5)**	**(1 463)**
Mortalité			
99 % du taux prévu	**63**	**72**	**135**

Les taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux ont un effet important sur les montants comptabilisés pour les régimes de soins médicaux. Une variation de un point de pourcentage de ces taux aurait les effets suivants.

	Augmentation	Diminution
	$	$
Effet sur les obligations au titre des prestations définies	**2 393**	**(1 927)**

Au 28 septembre 2019, la durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies était de 15,5 ans (14,1 ans au 29 septembre 2018).

23. Débentures convertibles subordonnées non garanties

Les débentures convertibles en circulation sont présentées dans le tableau suivant.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Non courant		
Sixième série ii)	**57 500**	57 500
Septième série iii)	**97 750**	97 750
Total de la valeur nominale	**155 250**	155 250
Moins les frais de financement différés, montant net	**(5 500)**	(6 488)
Moins la composante capitaux propres ii), iii)	**(6 930)**	(6 930)
Charge de désactualisation liée à la composante capitaux propres	**1 410**	589
Total de la valeur comptable – non courant	**144 230**	142 421

i) Cinquième série

Le 28 mars 2018, une partie du produit net découlant de l'émission de débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série à 4,75 % (les « débentures de septième série ») a servi au remboursement des débentures de cinquième série. La somme du remboursement s'est élevée à 59 990 $, étant donné que des débentures convertibles pour un montant de 10 $ ont été converties par les porteurs en 1 388 actions ordinaires.

ii) Sixième série

Le 28 juillet 2017, la Société a émis des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série à 5,00 % (les « débentures de sixième série ») échéant le 31 décembre 2024 pour un montant de 57,5 millions de dollars. Les intérêts sont payables semestriellement à termes échus le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 31 décembre 2017. Les débentures sont convertibles au gré du porteur à un prix de conversion de 8,26 $ par action (ce qui représente 6 961 259 actions ordinaires) en tout temps avant la date d'échéance, mais elles ne peuvent pas être remboursées avant le 31 décembre 2020.

À compter du 31 décembre 2020, mais avant le 31 décembre 2022, les débentures pourront être remboursées par la Société à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés, seulement si le cours du marché le jour précédant la date de remise du préavis est égal à au moins 125 % du prix de conversion de 8,26 $. Après le 31 décembre 2022, les débentures pourront être remboursées à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement ou à l'échéance, la Société remboursera la dette liée aux débentures convertibles en versant une somme égale au principal des débentures convertibles en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

23. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

ii) Sixième série (suite)

La Société peut, à son gré, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le principal des débentures convertibles devant être remboursées ou arrivant à échéance en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions devant être émises correspondra au quotient obtenu en divisant le principal de 1 000 $ (mille) des débentures convertibles par 95 % du cours de marché en vigueur le jour précédant la date fixée pour le remboursement ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 2,6 millions de dollars de débentures de sixième série à une composante capitaux propres (2,0 millions de dollars après impôt). Au cours de l'exercice, la Société a inscrit un montant de 303 $ (287 $ au 29 septembre 2018) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de sixième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 2,7 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de sixième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 28 septembre 2019 était d'environ 58,8 millions de dollars (59,2 millions de dollars 29 septembre 2018).

iii) Septième série

Le 28 mars 2018, dans le cadre d'un placement par voie d'acquisition ferme effectué le 21 mars 2018, la Société a émis 85 000 débentures de septième série échéant le 30 juin 2025 et portant intérêt à un taux de 4,75 %. Les intérêts sont payables semestriellement à terme échu le 30 juin et le 31 décembre de chaque année, à compter du 30 juin 2018. Le produit brut de cette émission s'est élevé à 85,0 millions de dollars. Puis, le 3 avril 2018, la Société a émis 12 750 débentures de septième série supplémentaires à la suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation accordée par la Société, pour un produit brut de 12,8 millions de dollars. À la suite de l'exercice intégral de l'option de surallocation, la somme impayée sur les débentures de septième série totalisait 97 750 $. Les débentures peuvent être converties au gré du porteur à un prix de conversion de 8,85 $ l'action (ce qui représente 11 045 197 actions ordinaires) en tout temps avant la date d'échéance, mais ne peuvent être remboursées par la Société avant le 30 juin 2021.

23. Débentures convertibles subordonnées non garanties (suite)

iii) Septième série (suite)

À compter du 30 juin 2021, mais avant le 30 juin 2023, les débentures pourront être remboursées par anticipation, en totalité ou en partie, au gré de la Société, moyennant un préavis d'au plus 60 jours et d'au moins 30 jours, à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés, pourvu que le cours moyen pondéré des actions ordinaires pendant la période de 20 jours de bourse consécutifs se terminant le cinquième jour de bourse précédant la veille de la date de remise du préavis de remboursement anticipé corresponde à au moins 125 % du prix de conversion de 8,85 $ l'action sous-jacente à une débenture. À compter du 30 juin 2023, mais avant la date d'échéance, les débentures pourront être remboursées par anticipation à un prix égal au principal majoré des intérêts courus et impayés.

Au remboursement anticipé ou à la date d'échéance, la Société remboursera la dette relative aux débentures convertibles en payant une somme égale au principal des débentures en circulation ainsi que les intérêts courus et impayés sur celles-ci.

La Société peut, à son gré, choisir de s'acquitter de son obligation de rembourser le principal des débentures convertibles, devant être remboursées par anticipation ou qui sont échues, en émettant des actions aux porteurs des débentures convertibles. Le nombre d'actions à émettre sera déterminé en divisant une tranche de 1 000 $ (mille) du principal des débentures convertibles par 95 % de leur prix de marché en vigueur le jour précédant la date fixée pour le remboursement anticipé ou la date d'échéance, selon le cas.

La Société a attribué 4,3 millions de dollars (3,1 millions de dollars après impôt) de débentures de septième série à une composante capitaux propres. Au cours de l'exercice considéré, la Société a inscrit un montant de 518 $ (255 $ au 29 septembre 2018) dans les charges financières au titre de la désactualisation des débentures de septième série.

La Société a engagé une commission de placement et des frais d'émission de 4,5 millions de dollars, qui sont retranchés du passif au titre des débentures convertibles.

La juste valeur des débentures convertibles subordonnées non garanties de septième série a été établie en fonction du cours d'instruments identiques, soit des données classées dans le niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux. La juste valeur au 28 septembre 2019 était d'environ 99,2 millions de dollars (98,2 millions de dollars au 29 septembre 2018).

24. Capital social et autres composantes des capitaux propres

Le 22 mai 2019, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2019 »). La Société peut racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires aux termes de cette offre qui a commencé le 24 mai 2019 et peut se poursuivre jusqu'au 23 mai 2020. Au cours de l'exercice considéré, la Société a racheté 122 606 actions ordinaires d'une valeur comptable de 117 $, pour une contrepartie en trésorerie totale de 640 $. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 523 $, a été porté au déficit. Toutes les actions rachetées ont été annulées. En outre, la Société a conclu une convention d'achat d'actions automatique avec Scotia Capitaux Inc. dans le cadre de l'offre publique de rachat de 2019. Aux termes de la convention, Scotia Capitaux peut acquérir, à son gré, des actions ordinaires pour le compte de la Société durant certaines périodes d'interdiction d'opérations, sous réserve du respect de certains paramètres visant le cours des actions et leur nombre.

Le 22 mai 2018, la Société a reçu l'approbation de la Bourse de Toronto pour procéder à une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités (l'« offre publique de rachat de 2018 »). La Société pouvait racheter jusqu'à concurrence de 1 500 000 actions ordinaires aux termes de cette offre qui a commencé le 24 mai 2018 et s'est terminée le 23 mai 2019. Au cours de l'exercice 2018, la Société a racheté 736 900 actions ordinaires d'une valeur comptable de 706 $, pour une contrepartie en trésorerie totale de 3 963 $. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 3 257 $, a été porté au déficit. Toutes les actions rachetées ont été annulées.

Au cours de l'exercice 2018, des débentures de cinquième série correspondant à une somme de 10 $ ont été converties par les porteurs de titres en un total de 1 388 actions ordinaires. Cette conversion est une transaction sans effet sur la trésorerie et, par conséquent, elle ne figure pas dans le tableau consolidé audité des flux de trésorerie. Se reporter à la note 23, « Débentures convertibles subordonnées non garanties ».

Au 28 septembre 2019, un total de 104 885 464 actions ordinaires (105 008 070 au 29 septembre 2018) étaient en circulation.

La Société a déclaré un dividende trimestriel de 0,09 $ par action pour les exercices 2019 et 2018. Elle a déclaré les dividendes suivants.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Dividendes	**37 793**	37 971

24. Capital social et autres composantes des capitaux propres (suite)

Surplus d'apport

Le compte de surplus d'apport sert à comptabiliser les montants découlant des attributions de paiements fondés sur des actions réglés en titres de capitaux propres (voir la note 25, « Rémunération fondée sur des actions »).

Gestion du capital

Les objectifs de la Société en matière de gestion de capital sont les suivants :

- investir suffisamment de capital dans l'infrastructure de fabrication de manière à assurer la stabilité et la nature concurrentielle des activités;
- assurer la stabilité des dividendes versés aux actionnaires;
- disposer de réserves de trésorerie suffisantes pour protéger les dividendes versés aux actionnaires;
- maintenir un seuil d'endettement qui fait en sorte que la Société soit à l'abri de contraintes financières quant à l'utilisation du capital;
- disposer d'une ligne de crédit suffisante; et
- procéder au rachat des actions ou des débentures convertibles quand leur cours ne reflète pas leur juste valeur.

D'ordinaire, la Société engage dans son exploitation environ 20,0 millions de dollars annuellement sous forme de dépenses d'investissement. Exceptionnellement, si des besoins particuliers en matière d'immobilisations surgissent, la Société peut investir au-delà de 20,0 millions de dollars. La direction est d'avis que ces investissements, combinés à une somme de 30,0 millions de dollars à 35 millions de dollars affectée en moyenne annuellement aux frais d'entretien, assurent la stabilité des activités de fabrication et améliore le caractère concurrentiel de ses coûts grâce à de nouvelles technologies ou à de nouveaux procédés.

L'objectif du conseil d'administration est de faire en sorte que les réserves de trésorerie suffisent à maintenir les dividendes à leur niveau actuel. Les dividendes aux actionnaires ne seront majorés que lorsque l'administration aura minutieusement évalué divers facteurs, parmi lesquels la conjoncture concurrentielle, la capacité de maintenir le volume et les marges sur les ventes, les exigences en matière de performance d'exploitation et de capital des usines de fabrication et la durabilité de toute croissance.

La Société détient une facilité de crédit renouvelable d'un montant de 265,0 millions de dollars. Elle prévoit utiliser entre 100,0 millions de dollars et 180,0 millions de dollars de cette facilité de crédit renouvelable pour financer son fonctionnement normal au cours de l'exercice.

24. Capital social et autres composantes des capitaux propres (suite)

Gestion du capital (suite)

La Société passe en revue trimestriellement son ratio de dette totale/bénéfice avant les intérêts, l'impôt et l'amortissement, ajusté pour tenir compte de l'incidence de tous les instruments financiers dérivés (« BAIIA ajusté ») de la société exploitante. Selon les clauses restrictives imposées par les prêteurs, pour que les paiements d'intérêts versés par Lantic à la Société ne soient assujettis à aucune restriction, ce ratio doit être maintenu sous la barre des 4:1, pour une période d'au plus un an après l'acquisition, après quoi il doit être maintenu sous la barre des 3,5:1. À la clôture de l'exercice, le ratio d'endettement de la société exploitante était de 1,96:1 pour l'exercice 2019 et de 1,58:1 pour l'exercice 2018.

Une fois tous ces critères satisfaits, la trésorerie disponible, s'il en est, sera affectée au rachat des actions et des débentures convertibles de la Société lorsque le conseil d'administration jugera que le cours actuel des actions de la Société ne reflète pas leur juste valeur. Pour ce faire, la Société établit à l'occasion une offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La Société n'a pas recours à des ratios de capitaux propres dans la gestion de ses obligations en matière de capital.

25. Rémunération fondée sur des actions

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres

La Société a réservé pour émission un total de 4 000 000 d'actions ordinaires (4 000 000 d'actions ordinaires au 29 septembre 2018) d'un prix égal au cours moyen des opérations effectuées pendant les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution. Les options peuvent être exercées jusqu'à concurrence de 20 % des actions visées par les options par année, et ce, à partir de la date du premier anniversaire de l'attribution des options, et elles viendront à échéance après dix ans. Dans le cas d'une cessation d'emploi, d'une démission, d'un départ à la retraite, d'un décès ou d'une invalidité de longue durée, toutes les options sur les actions attribuées aux termes du régime d'options sur actions pour lesquelles les droits n'ont pas été acquis doivent faire l'objet d'une renonciation.

Le 3 décembre 2018, un total de 447 175 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants à un prix de 5,58 $ par action ordinaire.

Le 4 décembre 2017, un total de 1 065 322 options sur actions ont été attribuées à certains hauts dirigeants et cadres supérieurs à un prix de 6,23 $ par action ordinaire. Au cours de l'exercice 2018, 60 000 options sur actions ont fait l'objet d'une renonciation par suite du départ d'un cadre supérieur.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, avec un crédit compensatoire inscrit au surplus d'apport. La Société a comptabilisé une charge de 190 $ pour l'exercice clos le 28 septembre 2019 (189 $ au 29 septembre 2018).

25. Rémunération fondée sur des actions (suite)

a) Rémunération fondée sur des actions réglée en titres de capitaux propres (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 28 septembre 2019.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 29 septembre 2018	Options attribuées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Options exercées durant la période	Nombre d'options en circulation au 28 septembre 2019	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 $	**830 000**	**–**	**–**	**–**	**830 000**	**5,65**	**660 000**
5,58 $	**–**	**447 175**	**–**	**–**	**447 175**	**9,18**	**–**
5,61 $	**80 000**	**–**	**–**	**–**	**80 000**	**2,48**	**80 000**
6,23 $	**1 005 322**	**–**	**–**	**–**	**1 005 322**	**8,18**	**201 064**
6,51 $	**360 000**	**–**	**–**	**–**	**360 000**	**7,19**	**144 000**
	2 275 322	**447 175**	**–**	**–**	**2 722 497**	**s. o.**	**1 085 064**

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 29 septembre 2018.

Prix d'exercice par option	Nombre d'options en circulation au 30 septembre 2017	Options attribuées durant la période	Options ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Nombre d'options en circulation au 29 septembre 2018	Durée de vie résiduelle moyenne pondérée	Nombre d'options pouvant être exercées
4,59 $	830 000	–	–	830 000	6,65	490 000
5,61 $	80 000	–	–	80 000	3,45	80 000
6,23 $	–	1 065 322	(60 000)	1 005 322	9,35	–
6,51 $	360 000	–	–	360 000	8,17	72 000
	1 270 000	1 065 322	(60 000)	2 275 322	s. o.	642 000

Le nombre d'options en circulation détenues par les principaux dirigeants s'élevait à 2 102 497 au 28 septembre 2019 et à 1 655 322 au 29 septembre 2018 (se reporter à la note 31, « Principaux dirigeants »).

Les justes valeurs, aux dates d'évaluation, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des attributions dans le cadre des régimes de paiements fondés sur des actions au cours du premier trimestre de l'exercice 2019 sont les suivantes.

Total de la juste valeur des options à la date d'attribution	141 $
Prix de l'action à la date d'attribution	5,75 $
Prix d'exercice	5,58 $
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	15,688 % à 17,166 %
Durée de vie de l'option (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 4 à 6 ans
Dividendes attendus	6,26 %
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 1,842 % à 1,853 %

25. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

i) Droits à l'appréciation d'actions

Au cours de l'exercice 2017, un régime de droits à l'appréciation d'actions a été créé aux termes du régime d'options sur actions existant. En vertu du régime, le bénéficiaire de l'attribution a droit à un paiement en trésorerie calculé en fonction de l'augmentation du prix de l'action ordinaire de la Société entre la date d'attribution et la date de règlement. Le 5 décembre 2017, un total de 125 000 droits à l'appréciation d'actions a été attribué à un haut dirigeant à un prix de 6,51 $.

La charge de rémunération est amortie sur le délai d'acquisition des droits sur les actions correspondantes visées par les options, et elle est constatée dans les charges administratives et de vente, un débit ou un crédit compensatoire étant inscrit au passif. La Société a comptabilisé un profit résultant de la variation de la juste valeur de 2 $ pour l'exercice clos le 28 septembre 2019 (profit de 5 $ pour l'exercice clos le 29 septembre 2018). Au 28 septembre 2019, le passif lié aux droits à l'appréciation d'actions s'élevait à 8 $ (10 $ au 29 septembre 2018).

Le tableau suivant présente un sommaire du régime de droits à l'appréciation d'actions en date du 28 septembre 2019.

Prix par unité	**Nombre de droits à l'appréciation d'actions en circulation au 29 septembre 2018**	**Droits à l'appréciation d'actions attribués durant la période**	**Droits à l'appréciation d'actions exercés durant la période**	**Droits à l'appréciation d'actions ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période**	**Droits à l'appréciation d'actions en circulation au 28 septembre 2019**	**Nombre de droits à l'appréciation d'actions pouvant être exercés**
6,51 $	**125 000**	**–**	**–**	**–**	**125 000**	**50 000**

Le tableau suivant présente un sommaire du régime d'options sur actions en date du 29 septembre 2018.

Prix par unité	Nombre de droits à l'appréciation d'actions en circulation au 30 septembre 2017	Droits à l'appréciation d'actions attribués durant la période	Droits à l'appréciation d'actions exercés durant la période	Droits à l'appréciation d'actions ayant fait l'objet d'une renonciation durant la période	Droits à l'appréciation d'actions en circulation au 29 septembre 2018	Nombre de droits à l'appréciation d'actions pouvant être exercés
6,51 $	125 000	–	–	–	125 000	25 000

25. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

i) Droits à l'appréciation d'actions (suite)

Les justes valeurs, aux dates d'évaluations, ont été déterminées à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. La volatilité attendue est évaluée en tenant compte de la volatilité historique moyenne du prix des actions. Les données utilisées pour évaluer les justes valeurs des droits à l'appréciation d'actions étaient les suivantes.

Droits à l'appréciation d'actions attribués le 5 décembre 2016	Date d'attribution	**Évaluation en date du 28 septembre 2019**
Total de la juste valeur des options	53 $	**9 $**
Prix de l'action	6,63 $	**5,34 $**
Prix d'exercice	6,51 $	**6,51 $**
Volatilité attendue (volatilité moyenne pondérée)	de 16,520 % à 18,670 %	**de 15,128 % à 16,823 %**
Durée de vie des options (durée de vie moyenne pondérée attendue)	de 2 à 6 ans	**de 6 à 10 ans**
Dividendes attendus	5,43 %	**6,74 %**
Taux d'intérêt sans risque moyen pondéré (fondé sur les obligations d'État)	de 0,740 % à 1,160 %	**1,367 % à 1,391 %**

La volatilité attendue reflète l'hypothèse à l'effet que la volatilité historique sur une période similaire à celle de la durée de vie des droits à l'appréciation d'actions est une indication des tendances à venir, ce qui peut ne pas nécessairement représenter l'issue réelle.

25. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP »)

Attribution pour l'exercice 2018

Au cours de l'exercice 2018, un régime d'UAP a été créé. Le 4 décembre 2017, un total de 224 761 UAP ont été attribuées par la Société à un prix de 6,31 $ l'action. De plus, un total de 15 274 UAP (10 291 UAP au 29 septembre 2018) ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,68 $ (6,01 $ au 29 septembre 2018) l'action par suite du versement du dividende au cours des quatre derniers trimestres, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 28 septembre 2019, 250 326 UAP étaient en circulation.

Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2018-2020, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Au 28 septembre 2019, la juste valeur était de néant (néant au 29 septembre 2018). Une charge de néant a été comptabilisée pour l'exercice clos le 28 septembre 2019 (néant pour l'exercice clos le 29 septembre 2018) dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2019, le passif lié aux UAP s'élevait à néant (néant au 29 septembre 2018).

25. Rémunération fondée sur des actions (suite)

b) Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie (suite)

ii) Unités d'actions liées à la performance (« UAP ») (suite)

Attribution pour l'exercice 2019

Le 3 décembre 2018, un total de 290 448 UAP ont été attribuées par la Société à un prix de 5,60 $ l'action. De plus, un total de 13 858 UAP ont été attribuées à un prix moyen pondéré de 5,76 $ l'action par suite du versement du dividende au cours de l'exercice, compte tenu du fait que les participants touchent également aux équivalents de dividendes sous forme d'UAP. Au 28 septembre 2019, 304 306 UAP étaient en circulation.

Les droits inhérents à ces UAP deviendront acquis à la fin du cycle de performance 2019-2021, en fonction de l'atteinte des cibles de rendement total pour l'actionnaire fixées par le comité des ressources humaines et de la rémunération et du conseil d'administration de la Société. À la fin d'un cycle de performance, le conseil d'administration de la Société déterminera, et seulement si des conditions financières figurant parmi les conditions d'acquisition, en même temps que la publication des résultats financiers et/ou d'exploitation de la Société pour l'exercice clos à la fin du cycle de performance, si les conditions d'acquisition des droits inhérents aux UAP attribués à un participant relativement à ce cycle de performance ont été remplies. En fonction du degré de réalisation des conditions d'acquisition, entre 0 % et 200 % des droits inhérents aux UAP deviendront acquis.

Le conseil d'administration de la Société peut, à sa discrétion, déterminer que la totalité ou une partie des droits inhérents aux UAP attribués à un participant dont les conditions n'ont pas été respectées seront acquis par ce participant.

La valeur du paiement à faire à chaque participant correspondra au produit des éléments suivants : le nombre d'UAP attribuées au participant dont les droits ont été acquis, multiplié par le cours de clôture moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour les cinq jours de bourse qui précèdent immédiatement le jour où la Société aura versé la valeur au participant aux termes du régime d'UAP et cette date ne sera en aucun cas ultérieure au 31 décembre de la troisième année civile qui suit l'année civile au cours de laquelle les UAP ont été attribuées.

Les justes valeurs ont été établies à l'aide du modèle Monte Carlo. La juste valeur était de 308 $ à la date d'attribution et de 35 $ au 28 septembre 2019. Une charge de 7 $ a été comptabilisée pour l'exercice clos le 28 septembre 2019 dans les charges administratives et de vente. Au 28 septembre 2019, le passif lié aux UAP s'élevait à 7 $.

26. Contrats de location simple

La Société a des engagements financiers relatifs aux paiements minimaux au titre des contrats de location simple pour du matériel mobile divers et les locaux des secteurs du sucre et des produits de l'érable. Les paiements à effectuer au titre des contrats de location simple non résiliables se présentent comme suit.

	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Moins de un an	**3 439**	2 581
De un à cinq ans	**9 378**	5 128
Plus de cinq ans	**8 113**	956
	20 930	8 665

Au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2019, une charge de 5,4 millions de dollars (3,9 millions de dollars au 29 septembre 2018) a été comptabilisée dans (la perte nette) le bénéfice net en vertu des contrats de location simple.

27. Engagements

Au cours de l'exercice 2019, TMTC a conclu un contrat pour la location d'un nouveau bâtiment situé à Granby d'une valeur globale confirmée d'environ 9,4 millions de dollars pour une période de 15 ans. Le bail entrera en vigueur le 1er novembre 2019.

Au 28 septembre 2019, la Société avait des engagements d'achat totalisant 1 057 000 tonnes métriques de sucre de canne brut (1 337 000 tonnes métriques au 29 septembre 2018), dont 283 162 tonnes métriques (316 128 tonnes métriques au 29 septembre 2018) avaient un prix établi, soit un engagement total de 113,9 millions de dollars (120,8 millions de dollars au 29 septembre 2018). Elle s'est en outre engagée à hauteur d'environ 25,0 millions de dollars (43,5 millions de dollars au 29 septembre 2018) relativement à la récolte et au traitement de betteraves à sucre au cours de l'exercice 2019.

Le reliquat de l'entente de TMTC visant l'achat d'environ 13,9 millions de dollars (4,3 millions de livres) (38,2 millions de dollars pour 12,8 millions de livres au 29 septembre 2018) de sirop d'érable auprès des PPAQ s'élevait à 8,8 millions de dollars (18,9 millions de dollars au 29 septembre 2018). La Société a émis des lettres de garantie de 17,3 millions de dollars (16,0 millions de dollars au 29 septembre 2018) aux PPAQ pour garantir les achats de sirop d'érable en vrac. Les lettres de garantie expirent le 31 mars 2020.

Au cours de l'exercice clos le 28 septembre 2019, la Société s'est engagée à investir au total 19,0 millions de dollars (19,6 millions de dollars au 29 septembre 2018) pour achever ses projets d'investissement.

28. Éventualités

La Société est assujettie aux lois et règlements en matière d'environnement et au risque lié au passif environnemental inhérent à ses activités passées et présentes.

La Société, dans le cours normal des activités, est à l'occasion partie à des litiges et à des réclamations. Bien que l'issue définitive de ces litiges et actions en justice en cours au 28 septembre 2019 ne puisse être déterminée avec certitude, la direction est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de constituer une provision et que les conséquences financières, s'il y a lieu, des réclamations reçues dans le cours normal des activités ne seront pas significatives.

29. (Perte) bénéfice par action

Le rapprochement (de la perte) du bénéfice de base et dilué(e) par action est le suivant.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
(Perte) bénéfice de base par action		
(Perte nette) bénéfice net	**(8 167)**	48 729
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	**104 997 204**	105 600 860
(Perte) bénéfice de base par action	**(0,08)**	0,46
(Perte) bénéfice dilué(e)par action :		
(Perte nette) bénéfice net	**(8 167)**	48 729
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	**–**	5 694
	(8 167)	54 423
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :		
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base)	**104 997 204**	105 600 860
Plus l'incidence des débentures convertibles subordonnées non garanties et des options sur actions	**–**	22 173 123
	104 997 204	127 773 983
(Perte) bénéfice dilué(e) par action	**(0,08)**	0,43

Au 28 septembre 2019, les options sur actions, les débentures de sixième série représentant 6 961 259 actions ordinaires et les débentures de septième série représentant 11 045 198 actions ordinaires ont été exclues du calcul de la perte diluée par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif. Au 29 septembre 2018, 87 731 options sur actions ont été exclues du calcul du bénéfice dilué par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

30. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

	28 septembre 2019	29 septembre 2018	30 septembre 2017
	$	$	$
Transactions sans effet de trésorerie :			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	**294**	1 041	247

31. Principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et les membres de la haute direction, ce qui comprend le président ainsi que tous les vice-présidents, sont réputés être les principaux dirigeants de la Société. Le tableau suivant fait état de la charge de rémunération des principaux dirigeants.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Salaires et avantages à court terme	**2 281**	2 763
Allocations de présence des membres du conseil d'administration	**883**	907
Avantages postérieurs à l'emploi	**111**	120
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	**195**	184
	3 470	3 974

32. Charges liées au personnel

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Salaires et avantages du personnel	**86 806**	83 688
Charges liées aux régimes à prestations définies[1)] (note 22)	**4 021**	2 851
Charges liées aux régimes à cotisations définies	**4 815**	4 552
Rémunération fondée sur des actions (note 25)	**195**	184
	95 837	91 275

1) Le 16 octobre 2017, l'Alberta Treasury Board and Finance a approuvé une modification au régime horaire de l'Alberta qui a entraîné l'élimination de la réserve pour suppléments futurs et des revenus de placement cumulatifs connexes, à compter du 1er janvier 2017. Par conséquent, un revenu de retraite de 1,5 million de dollars a été comptabilisé au cours de l'exercice 2018.

32. Charges liées au personnel (suite)

Les charges liées au personnel ont été constatées dans les états consolidés du résultat net et du résultat global ou inscrites à l'actif dans les états consolidés de la situation financière de la façon suivante.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Coût des ventes	**78 972**	72 173
Charges administratives et de vente	**14 928**	17 234
Frais de distribution	**1 582**	1 434
	95 482	90 841
Immobilisations corporelles	**355**	434
	95 837	91 275

33. Parties liées

Lantic a des actions spéciales rachetables de catégorie B d'une valeur de 44,5 millions de dollars en circulation, lesquelles sont rachetables au gré de Lantic et peuvent être réglées au moyen de l'émission d'un billet d'une valeur égale à l'intention de la même partie, soit Belkorp Industries Inc. Le billet ne porte pas intérêt et ne comporte pas de modalités fixes de remboursement. Les actions spéciales de catégorie B donnent à leurs porteurs le droit de voter, au prorata, à l'assemblée des actionnaires de Lantic. Aux termes d'une convention de vote fiduciaire entre Belkorp Industries Inc. et Rogers, cette dernière possède un droit de vote lié aux actions spéciales de catégorie B pourvu qu'elles soient en circulation. Étant donné que Lantic a l'intention et le droit de régler le billet avec des actions spéciales rachetables de catégorie B, ces montants se compensent et, par conséquent, ils ne sont pas présentés dans les états consolidés de la situation financière.

Par l'entremise de Lantic Capital, Belkorp Industries Inc. contrôle également les deux actions de catégorie C émises et en circulation de Lantic. Les actions de catégorie C donnent à Lantic Capital le droit de nommer cinq des sept administrateurs de Lantic, mais ne confèrent aucun autre droit de vote à toute assemblée des actionnaires de Lantic, sauf si la loi l'exige.

34. Informations sectorielles

La Société compte deux secteurs d'exploitation et à présenter, soit les secteurs du sucre et des produits de l'érable. La principale activité du secteur du sucre consiste à raffiner, empaqueter et commercialiser les produits du sucre. Le secteur des produits de l'érable transforme du sirop d'érable pur et fabrique des produits dérivés de l'érable. Les secteurs à présenter sont gérés de façon indépendante, puisqu'ils requièrent des technologies et des ressources financières différentes. La performance est évaluée en fonction des marges brutes et du résultat des activités d'exploitation des secteurs. Ces mesures sont incluses dans les rapports de gestion internes examinés par le président et chef de la direction de la Société, et la direction est d'avis que ces informations sont les plus pertinentes pour évaluer les résultats sectoriels.

Les transactions intervenues entre les secteurs à présenter comprennent les intérêts à recevoir (à payer) qui sont éliminés au moment de la consolidation.

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2019			
	Secteur du sucre	**Secteur des produits de l'érable**	**Siège social et éliminations**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Produits	**595 878**	**198 414**	**–**	**794 292**
Coût des ventes	**495 577**	**176 140**	**–**	**671 717**
Marge brute	**100 301**	**22 274**	**–**	**122 575**
Amortissements	**15 449**	**3 772**	**–**	**19 221**
Résultat des activités d'exploitation	**66 868**	**(41 392)**	**(1 329)**	**24 147**
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	**22 647**	**4 468**	**–**	**27 115**

	Pour l'exercice clos le 28 septembre 2019			
	Secteur du sucre	**Secteur des produits de l'érable**	**Siège social et éliminations**	**Total**
	$	**$**	**$**	**$**
Total des actifs	**768 949**	**231 659**	**(165 580)**	**835 028**
Total des passifs	**(934 300)**	**(241 665)**	**626 369**	**(549 596)**

34. Informations sectorielles (suite)

	Pour l'exercice clos le 29 septembre 2018			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	$	$	$
Produits	601 958	203 243	–	805 201
Coût des ventes	499 380	174 968	–	674 348
Marge brute	102 578	28 275	–	130 853
Amortissements	13 495	4 979	–	18 474
Résultat des activités d'exploitation	72 102	13 352	(1 354)	84 100
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, déduction faite des dispositions	23 352	1 792	–	25 144

	Pour l'exercice clos le 29 septembre 2018			
	Secteur du sucre	Secteur des produits de l'érable	Siège social et éliminations	Total
	$	$	$	$
Total des actifs	742 993	292 232	(165 016)	870 209
Total des passifs	(899 026)	(248 871)	627 333	(520 564)

Les produits proviennent de clients situés dans les zones géographiques suivantes.

	Pour les exercices clos les	
	28 septembre 2019	29 septembre 2018
	$	$
Canada	**611 633**	613 213
États-Unis	**109 655**	72 442
Europe	**34 633**	40 200
Autres	**38 371**	79 346
	794 292	805 201